



**Skilled
Trades**
Ontario

**Métiers
spécialisés**
Ontario

Registre
de la norme de formation
par l'apprentissage

**Électricien (secteurs
domestique et rural)**

309C

2003

Norme de formation par l'apprentissage

La norme de formation par l'apprentissage (ou, ci-après, le « registre ») est un document remis aux apprentis qui signent un contrat d'apprentissage enregistré dans la province de l'Ontario à titre de rapport officiel de formation. Elle doit être utilisée par l'apprenti(e) et le (la) parrain (marraine) ou le (la) formateur(trice) pour orienter le processus de développement des compétences dans un métier particulier.

Votre formation d'apprenti(e)

- ✓ Assurez-vous de signer un contrat d'apprentissage avec votre parrain (marraine) et votre témoin auprès du Ministère du Travail, de l'Immigration, de la Formation et du Développement des compétences. Une fois votre contrat enregistré, vous en recevrez une copie pour vos dossiers.
- ✓ Informez le bureau de service local **immédiatement** de tout changement apporté à vos coordonnées ou à votre contrat d'apprentissage, surtout si vous changez de parrain (marraine).
- ✓ Examinez régulièrement le registre avec votre formateur(trice) et votre parrain (marraine) pour discuter de vos progrès, poser des questions, demander une rétroaction et faire **valider vos compétences**.
- ✓ Notez vos heures de travail avec exactitude.
- ✓ Lorsqu'une formation en classe est offerte, suivez-la.
- ✓ Faites des demandes pour obtenir les incitatifs financiers auxquels vous êtes admissible.



Remplir votre registre

- ✓ **Remplir le dossier du (de la) parrain (marraine)** – Un formulaire doit être rempli pour chaque parrain (marraine) ou formateur(trice) avec lequel vous travaillez pendant votre apprentissage
- ✓ **Confirmer la validation de toutes les compétences**
 - **Vous et votre formateur(trice)** devez valider chaque compétence exigée pour confirmer que vous l'avez acquise.

Les cases ombrées de votre registre indiquent qu'il s'agit de compétences facultatives qui n'ont pas besoin d'être attestées par votre formateur(trice) ou votre parrain (marraine). On vous encourage toutefois à acquérir ces compétences dans le cadre de votre formation.

- ✓ **Confirmer la validation de l'ensemble complet de compétences**
 - Après la validation, par vous et votre formateur(trice), de toutes les compétences incluses dans un ensemble de compétences, votre parrain (marraine) doit apposer sa signature à l'**Annexe C – « Validation de l'ensemble de compétences pour le (la) parrain (marraine) »** pour confirmer que vous avez acquis les compétences de chacun des ensembles.

Ce document est la propriété de l'apprenti(e) dont le nom figure à l'intérieur et atteste officiellement sa formation. Pour obtenir plus de renseignements sur votre apprentissage, lisez l'intérieur du verso de la couverture.



Nom de l'apprenti(e) : _____

Adresse : _____

Numéro de téléphone : _____

Adresse courriel : _____

Métier : _____

N° du contrat d'apprentissage (pour les métiers à accréditation obligatoire et non obligatoire) :

N° de compte MSO (pour les métiers à accréditation obligatoire uniquement) :

Ce document est la propriété de l'apprenti(e) dont le nom figure à l'intérieur et atteste officiellement sa formation.

Pour toute question concernant l'utilisation de ce registre ou votre programme d'apprentissage, veuillez contacter votre bureau de service local (voir l'Annexe D de ce cahier) ou la ligne d'assistance d'Emploi Ontario au : 1-800-387-5656.

Parcours d'apprentissage vers le certificat de qualification

Phase 1 : Inscription

Présentez une demande de formation en apprentissage sur le portail en ligne ou à votre bureau de service local

Pour le portail en ligne, veuillez suivre les consignes d'inscription. Vous devrez créer un compte *My Ontario* pour accéder aux services en ligne.

Contrat d'apprentissage signé et enregistré par l'apprenti(e) et le (la) parrain (marraine)

Accédez à votre registre de la norme de formation par l'apprentissage**
skilledtradesontario.ca/fr/a-propos-des-metiers/renseignements-sur-les-metiers/

** Il s'agit du rapport officiel attestant de la progression de votre formation. Vous êtes responsable de sa mise à jour.

Phase 2 : Apprentissage

Suivez la formation en milieu de travail
Démontrez que vous maîtrisez les compétences figurant dans le registre de la norme de formation par l'apprentissage, et recevez-en la validation

Suivez la formation en classe
Assistez à la formation en classe décrite dans la norme du programme

Les apprentis peuvent présenter une demande de subventions incitatives pour l'apprentissage (métiers désignés Sceau rouge) et de prêts.

Examinez et finalisez votre registre avec votre parrain (marraine)

Présentez une preuve d'achèvement de la formation d'apprenti par courriel, en personne ou sur le portail numérique

Votre registre de la norme de formation par l'apprentissage détaille les exigences d'achèvement applicables. Veuillez soumettre les éléments suivants :

- Registre de la norme de formation par l'apprentissage dûment rempli et signé
- Preuve des heures effectuées

Délivrance du certificat d'apprentissage

Métiers sans examen

Métiers avec examen (accréditation obligatoire et non obligatoire)*

Le certificat d'apprentissage représente la dernière étape du programme

Délivrance d'un certificat de qualification temporaire valable pour une période de 12 mois

Pour vous préparer en vue de l'examen menant au certificat de qualification, téléchargez les guides de préparation à l'examen provincial et/ou à l'examen du Sceau rouge.

Acquittez les frais de l'examen menant au certificat de qualification

Appelez pour effectuer un paiement (647-847-3000 or 1-855-299-0028)

Fixez une date pour votre examen

Pour fixer la date de votre examen, prenez contact avec votre bureau de service local.

Passez l'examen menant au certificat de qualification

Les apprentis peuvent présenter une demande de subventions incitatives pour l'apprentissage (métiers désignés Sceau rouge) ou une demande de prime d'achèvement d'apprentissage (métiers non désignés Sceau rouge)

Délivrance du certificat de qualification

À l'achèvement de la formation, les parrains peuvent avoir droit à des subventions, des incitatifs, des primes ou des crédits d'impôt pour l'apprentissage

Phase 3 : Certification

* Pour obtenir une liste des métiers assujettis à un examen de certification, veuillez consulter le skilledtradesontario.ca/fr/

Version préliminaire : 2022-06-07

Table des matières

Avant-propos : Objet et modalités du contrat d'apprentissage enregistré	1
Ressources propres au métier.....	2
Ressources et liens spécifiques au métier.....	2
Méthodologie - Élaboration des normes	2
Introduction au registre	3
Rôles et responsabilités des apprentis	5
Rôles et responsabilités des parrains et des formateurs	6
Santé et sécurité.....	7
Résumé du programme d'apprentissage et directives connexes	11
Champ d'exercice	11
Directives du programme.....	11
Exigences du programme	13
Classification comme métier à accréditation obligatoire ou non obligatoire	13
Résumé de Compétences pour réussir.....	13
Norme de rendement	14
Autres certifications et formations suggérées ou requises.....	14
Formation des apprentis : conseils à l'intention des apprentis, des parrains et des formateurs	15
Avis de collecte de renseignements personnels.....	18
Liste de formateurs.....	19
1.0 Se Protéger Et Protéger Les Autres.....	20
2.0 Lire, Interpréter Et Examiner Des Schémas, Des Dessins Et Des Documents.....	24
3.0 Choisir, Entretenir Et Utiliser Des Outils Et Du Matériel.....	28
4.0 Installer, Entretenir Et Réparer Des Réseaux De Câblage	33
5.0 Choisir, Installer, Entretenir Et Dépanner Des Systèmes De Distribution Électrique.....	38
6.0 Choisir, Installer, Entretenir Et Dépanner Des Systèmes D'éclairage.....	43
7.0 Installer, Entretenir Et Dépanner Du Matériel Rotatif Et Les Systèmes De Commande Connexes	47
8.0 Installer, Entretenir Et Dépanner Des Moteurs Et Les Systèmes De Commande Connexes.....	52
9.0 Installer, Entretenir Et Dépanner Des Systèmes D'alimentation De Secours Et Le Matériel Connexe.....	56
10.0 Installer, Entretenir Et Dépanner Des Systèmes De Communication	59

11.0 Choisir, Entretien Et Utiliser Du Matériel D'essai Et Des Appareils De Mesure.....	63
12.0 Communiquer Au Travail	66
Définitions	69
Apprenti(e).....	69
Prêt(e) à passer l'examen?.....	72
Directives pour consigner un changement de parrain.....	73
Dossier du (de la) parrain (marraine) n° 1	74
Changement du dossier du (de la) parrain (marraine) n° 2.....	75
Changement du dossier du (de la) parrain (marraine) n° 3.....	76
Changement du dossier du (de la) parrain (marraine) n° 4.....	77
Annexe A – Directives relatives à l'attestation de fin d'apprentissage	78
Annexe B – Attestation de fin d'apprentissage	79
Annexe C – Validation des ensembles de compétences pour les parrains (marraines) .	80
Annexe D – Bureaux de service locaux en Ontario	81
Diagramme Profil d'Analyse des Compétences (PAC)	i

Remarque : Cette norme a été révisée pour refléter l'identité visuelle de Métiers spécialisés Ontario (MSO) qui a remplacé l'Ordre des métiers de l'Ontario le 1er janvier 2022. Le contenu de la présente norme peut faire référence à l'ancienne organisation ; toutefois, tous les renseignements ou le contenu propres au métier demeurent pertinents et exacts selon la date de publication originale.

Veillez consulter le site Web de MSO : skilledtradesontario.ca/fr/ pour obtenir les renseignements les plus exacts et les plus récents. Pour obtenir des renseignements sur la loi LOPMS et ses règlements, veuillez consulter le site de perspectives dans les métiers spécialisés (Loi de 2021 ouvrant des), [L.O. 2021, chap. 28 - Projet de loi 288 \(ontario.ca\) LOPMS](http://L.O. 2021, chap. 28 - Projet de loi 288 (ontario.ca) LOPMS).

Toute mise à jour de cette publication est accessible en ligne; pour télécharger ce document en format PDF, cliquez sur le lien suivant : MétiersspécialisésOntario.ca

© 2022, Métiers spécialisés Ontario. Tous droits réservés. Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite sous quelque forme que ce soit sans l'autorisation préalable de Métiers spécialisés Ontario.

Maintenu avec le transfert à Métiers spécialisés Ontario, 2003 (V100)

Avant-propos : Objet et modalités du contrat d'apprentissage enregistré :

- Avant d'entreprendre les activités officielles d'apprentissage, l'apprenti(e), le (la) parrain (marraine) et un témoin sont tenus de signer un contrat d'apprentissage.
- Le contrat d'apprentissage que vous avez signé est un document juridique important qui décrit vos responsabilités en tant qu'apprenti(e) et celles de votre parrain (marraine).
- Une fois enregistré, ce contrat marque le début de l'entente officielle entre l'apprenti(e), le (la) parrain (marraine) et le Ministère.
- Pour les métiers à accréditation obligatoire, le document d'enregistrement de l'apprentissage doit être accessible pendant le travail.

L'apprenti(e) convient :

- **D'informer le bureau de service local de tout changement de coordonnées ou de parrain dans les sept jours;**
- De suivre les directives licites du (de la) parrain (marraine) et du (de la) formateur(trice) et de faire tout en son pouvoir pour acquérir les compétences énoncées dans le registre du métier, qui font partie du programme d'apprentissage du métier établi par Métiers spécialisés Ontario;
- D'obtenir auprès du (de la) parrain (marraine) et des formateurs la confirmation écrite de la satisfaction des exigences énoncées dans le registre du métier.
- Lorsque vous recevez une « offre de formation en classe », confirmez votre participation en suivant les consignes de l'offre. À défaut de le faire, vous risquez de perdre la possibilité de suivre vos cours, ce qui retarderait l'achèvement de votre apprentissage.

Le (la) parrain (marraine) convient :

- De s'assurer que l'apprenti(e) suit la formation nécessaire dans le cadre du programme d'apprentissage du métier établi par Métiers spécialisés Ontario;
- De suivre les progrès réalisés dans le cadre de la formation avec l'apprenti(e) et avec les formateurs lorsque le (la) parrain (marraine) et le (la) formateur(trice) ne sont pas la même partie.
- De libérer son apprenti(e) de son travail pour qu'il ou elle puisse suivre une formation en classe sans en être pénalisé(e);
- De maintenir le ratio compagnon/apprenti pour votre métier, le cas échéant;
- De suivre les progrès de ses apprentis;
- De s'assurer que les formateurs confirment par écrit que l'apprenti(e) a acquis chaque compétence énoncée dans le registre du métier;
- De contacter le Ministère en cas de changement dans sa capacité à assurer la formation, dans ses coordonnées ou dans le statut de l'apprenti(e) dans le cadre du programme.

Ressources et liens spécifiques au métier

Ressources propres au métier	Lien
Programme du Sceau rouge	www.sceau-rouge.ca
Apprentissage en Ontario	https://www.ontario.ca/fr/page/lapprentissage-en-ontario
Emploi Ontario	ontario.ca/fr/page/emploi-ontario
Service Canada	www.servicecanada.gc.ca
<i>Loi de 2021 ouvrant des perspectives dans les métiers spécialisés</i>	Loi de 2021 ouvrant des perspectives dans les métiers spécialisés, L.O. 2021, ch. 28 - Projet de loi 288 (ontario.ca)
Ministère du Travail, de l'Immigration, de la Formation et du Développement des compétences	ontario.ca/fr/page/ministere-du-travail-de-la-formation-et-du-developpement-des-competences
Guide de préparation à l'examen	Ressources pour l'examen – Métiers spécialisés Ontario
Zone compétences (Passeport-compétences de l'Ontario)	http://zonecompetences.ca/

**Veuillez noter que tous les liens sont valides au moment de la publication*

Méthodologie - Élaboration des normes

Une norme est élaborée avec un large groupe de représentants du métier qui forment le groupe de travail initial. Il s'agit d'experts en la matière, de gens de métier, d'instructeurs et d'employeurs issus d'un échantillon représentatif du secteur ou de l'industrie et possédant diverses années d'expérience professionnelle dans le domaine. Ce groupe de travail examine, élabore et recommande la révision du contenu de la norme. Son rôle consiste également à harmoniser et à mettre à jour d'autres contenus de soutien pour le produit.

Le processus de validation constitue une partie essentielle de l'élaboration de la norme. C'est l'occasion pour un groupe représentatif plus large du secteur de fournir sa rétroaction sur le contenu du projet de norme. Ce processus est mené de différentes manières et peut inclure l'envoi d'un sondage ou du document provisoire (ou des deux) directement au secteur. Les commentaires reçus sont examinés par le groupe de travail, et les modifications nécessaires sont apportées sur la base d'un consensus.

Introduction au registre

Ce registre « en milieu de travail » constitue la norme de formation pour Électricien (secteurs domestique et rural) 309C; il a été élaboré par Métiers spécialisés Ontario en consultation avec des représentants de l'industrie. Il met en évidence toutes les compétences associées au métier et nécessaires à son apprentissage.

Le registre est divisé en ensembles de compétences, qui contiennent à leur tour des compétences spécifiques. Ces ensembles de compétences et compétences sont présentés sous forme d'énoncés qui décrivent ce que l'apprenti(e) doit accomplir et selon quelle norme, afin d'être considéré(e) comme ayant acquis la compétence en question.

La démonstration de ces compétences est consignée dans le registre. Une fois les compétences acquises, c'est par la validation des compétences ainsi que l'achèvement des exigences du programme de formation en classe ou l'équivalent que l'apprenti(e) achève son programme d'apprentissage et qu'il ou elle reçoit son certificat d'apprentissage.

Le (la) parrain (marraine) ou le (la) formateur(trice) et l'apprenti(e) doivent valider et dater l'acquisition de chaque compétence par l'apprenti(e). Toutefois, si une compétence est ombrée, cela signifie qu'elle est facultative et qu'elle n'a pas besoin d'être validée, bien qu'elle ait été définie comme faisant partie du champ d'exercice du métier.

Toutes les pratiques décrites dans cette norme doivent être exécutées par l'apprenti(e) selon les critères spécifiques identifiés. En général, les normes de performance pour ce métier doivent être exécutées conformément à tous les codes et normes juridiques applicables et toutes les normes de santé et de sécurité doivent être respectées et observées. Il s'agit notamment des éléments suivants :

- Lois et règlements sur la santé et la sécurité au travail;
- Autres lois, règlements, codes et normes applicables;
- Meilleures pratiques de l'industrie;
- Politiques et procédures de l'entreprise.

Les renseignements présentés dans la présente norme étaient, à notre connaissance, à jour au moment de leur impression et destinés à une utilisation générale. Veuillez consulter le site Web de Métiers spécialisés Ontario à l'adresse suivante afin d'obtenir les renseignements les plus précis et à jour : www.skilledtradesontario.ca/fr/

Rôles et responsabilités

Conformément à la [Loi de 2021 ouvrant des perspectives dans les métiers spécialisés \(LOPMS\)](#)

Métiers spécialisés Ontario (MSO) est responsable de ce qui suit :

- Établissement et maintien des qualifications;
- Établissement de programmes d'apprentissage et d'autres programmes de formation, y compris des normes de formation, des normes de programme et des examens de certification;
- Délivrance de certificats aux fins de la Loi, par exemple des certificats de qualification;
- Tenue d'un registre public pour les métiers à accréditation obligatoire, à l'adresse skilledtradesontario.ca/fr/registre-public/;
- Détermination de l'équivalence de l'expérience et des qualifications obtenues par les candidats au certificat de qualification qui n'ont pas réalisé d'apprentissage par rapport à celles obtenues en réalisant un apprentissage (évaluations d'équivalence professionnelle);
- Promotion des métiers spécialisés et réalisation de travaux de recherche;
- Réalisation de recherches et détermination des métiers devant être prescrits comme tels aux fins de la Loi, et formulation de recommandations sur ces questions au ministre.

Le ministère du Travail, de l'Immigration, de la Formation et du Développement des compétences (MTIFDC) a les responsabilités suivantes :

- Classification des métiers comme métiers à accréditation obligatoire;
- Prescription des champs d'exercice des métiers;
- Approbation des personnes pouvant fournir une formation en classe dans le cadre des programmes d'apprentissage (ARF);
- Enregistrement des contrats d'apprentissage;
- Délivrance d'un certificat d'apprentissage aux personnes qui terminent avec succès un programme d'apprentissage;
- Administration des examens, y compris les examens de certification;
- Promotion des métiers spécialisés et réalisation de travaux de recherche;
- Exercice des autres pouvoirs, devoirs et fonctions prévus par la Loi ou les règlements.

Pour toute question liée à votre contrat d'apprentissage enregistré ou à l'achèvement de votre apprentissage, vous devez communiquer avec votre bureau de service local.

Rôles et responsabilités des apprentis

Un(e) apprenti(e) est une personne ayant conclu un contrat d'apprentissage enregistré (se reporter à l'avant-propos : « Objet et modalités du contrat d'apprentissage », page 1) avec un parrain (une marraine) pour recevoir une formation dans un métier dans le cadre d'un programme d'apprentissage établi par Métiers spécialisés Ontario. À titre d'apprenti(e), vous avez certains rôles et certaines responsabilités à assumer tout au long de votre programme d'apprentissage :

1. En tant qu'apprenti(e), vous avez signé un contrat d'apprentissage et avez conclu un contrat avec le ministère du Travail, de l'Immigration, de la Formation et du Développement des compétences et votre parrain (marraine).
2. Si vous êtes inscrit(e) en tant qu'apprenti(e) dans un métier à accréditation obligatoire, votre nom figurera automatiquement au registre public de Métiers spécialisés Ontario.
3. Vous devez informer le personnel de votre bureau de service local de toute modification aux renseignements suivants :
 - L'adresse de votre parrain (marraine);
 - Vos nom et adresse;
 - Le nom de votre parrain (marraine), notamment s'il s'agit d'un nouvel emploi avec un(e) nouveau (nouvelle) parrain (marraine).
4. À titre d'apprenti(e), vous devez acquérir les compétences ou les ensembles de compétences établis dans le présent registre (énoncés à la section « Admissibilité à l'attestation de fin d'apprentissage » du présent document), qui doivent ensuite être signés et datés par vous ainsi que par votre formateur(trice).
5. Une fois que vous avez démontré que vous maîtrisez toutes les compétences obligatoires et que vous avez reçu la validation de votre parrain (marraine) ou formateur(trice) pour chaque compétence, vous devez faire remplir et signer le formulaire de validation des ensembles de compétences par votre parrain (marraine) actuel(le).
6. Présentez votre registre à votre bureau de service local.
7. Présentez votre attestation de fin d'apprentissage (voir l'Annexe B), ainsi que votre registre autorisé, à votre bureau de service local.

Rôles et responsabilités des parrains et des formateurs

Les **parrains** doivent s'assurer que toutes les modalités du contrat d'apprentissage enregistré sont respectées. En vertu du contrat d'apprentissage enregistré, ils doivent veiller à ce que les apprentis reçoivent la formation exigée dans le cadre d'un programme d'apprentissage. À titre de signataires de ce contrat, ils sont désignés comme « signataires autorisés » de la validation des ensembles de compétences de l'apprenti(e) et sont tenus de confirmer l'acquisition de chaque ensemble de compétences en apposant leur signature dans la case appropriée. Certains parrains peuvent également jouer le rôle de formateur.

Un(e) **formateur(trice)** est une personne qui surveille l'exécution d'une tâche et qui établit les attentes et les pratiques auxquelles l'apprenti(e) doit se conformer en milieu de travail.

Dans les métiers à accréditation obligatoire, un(e) formateur(trice) doit détenir un certificat de qualification valide et être inscrit(e) auprès de Métiers spécialisés Ontario.

Dans les métiers à accréditation non obligatoire, un(e) formateur(trice) est une personne qui remplit l'une ou l'autre des conditions suivantes :

- Détenir un certificat de qualification;
- Détenir un certificat d'apprentissage du métier; ou
- Avoir terminé la formation en milieu de travail (compétences et/ou heures d'apprentissage, selon le cas) et la formation en classe du programme d'apprentissage du métier;
- Posséder une expérience en milieu de travail équivalente au programme d'apprentissage, ainsi que les compétences décrites dans le registre.

La compétence signifie être capable de donner un rendement conforme à la norme requise (voir « *Introduction au registre* »). Les formateurs/parrains et les apprentis doivent valider et dater les compétences acquises avec succès dans le registre. Le registre sert à documenter ces réalisations.

Les formateurs doivent apposer leur signature en se fondant sur leur évaluation et leur jugement professionnel indiquant que les apprentis ont acquis les compétences décrites ci-dessus. La signature du (de la) formateur(trice) ne constitue pas une garantie générale ou une garantie du comportement futur de l'apprenti(e).

Les parrains qui participent à ce programme de formation sont désignés comme signataires autorisés et sont tenus de confirmer l'acquisition de chaque ensemble de compétences en apposant leur signature dans la case appropriée.

Santé et sécurité

Les méthodes et les conditions de travail sécuritaires, la prévention des accidents et la préservation de la santé revêtent une importance primordiale dans le cadre des programmes d'apprentissage en Ontario. Ces responsabilités sont partagées et exigent les efforts conjoints du gouvernement, des parrains, des employeurs, des superviseurs, des travailleurs, des apprentis et du public pour atteindre l'objectif de rendre les lieux de travail de l'Ontario plus sécuritaires.

La [Loi sur la santé et la sécurité au travail](#) (LSST) nous fournit le cadre juridique et les outils pour le faire. Elle énonce les droits et les devoirs de toutes les parties en milieu de travail, confiant à l'employeur la responsabilité ultime de la santé et de la sécurité des travailleurs (en l'occurrence les apprentis) en veillant à ce que des procédures, des contrôles et une formation soient établis pour faire face aux risques professionnels. En conséquence, il est impératif que toutes les parties soient conscientes des circonstances qui peuvent causer une blessure, une maladie ou un préjudice. On peut créer des expériences d'apprentissage et des milieux sécuritaires en contrôlant les variables et les comportements qui peuvent causer un accident, une blessure ou une maladie, ou y contribuer.

On rappelle au (à la) parrain (marraine) qui n'est pas l'employeur que ce dernier a des responsabilités juridiques en matière de santé et de sécurité envers l'apprenti(e) qui est son employé(e). Le (la) parrain (marraine) doit encourager les habitudes de travail sécuritaires et le respect des exigences de l'employeur en matière de santé et de sécurité au travail.

Il est généralement reconnu qu'une attitude positive à l'égard de la sécurité en conjonction avec de bonnes compétences en santé et sécurité contribue à un environnement sans accident. Une saine attitude envers la prévention des accidents est bénéfique à tous.

Les travailleurs et les apprentis peuvent être exposés à une multitude de dangers et, par conséquent, doivent connaître la *Loi sur la santé et la sécurité au travail* et ses règlements.

Le système de responsabilité interne :

L'un des principaux objectifs de la *Loi sur la santé et la sécurité au travail* (LSST) est de faciliter la mise en place d'un solide système de responsabilité interne (SRI) au travail. À cette fin, la LSST énonce les obligations des employeurs, des superviseurs, des travailleurs, des apprentis, des constructeurs et des propriétaires de lieux de travail.

La conformité des parties en milieu de travail à leurs obligations juridiques respectives est essentielle à l'établissement d'un solide SRI dans le milieu de travail.

En termes simples, le SRI signifie que tout le monde au travail a un rôle à jouer pour assurer la sécurité et la santé dans les lieux de travail. Les travailleurs et les apprentis en milieu de travail qui constatent un problème de santé et de sécurité, comme un danger ou une infraction à la LSST en milieu de travail, ont l'obligation juridique de signaler la situation à l'employeur ou à un superviseur. Les employeurs et les superviseurs sont, à leur tour, tenus de résoudre ces situations et d'informer les travailleurs de tout danger dans le cadre de leur travail.

Le SRI encourage un milieu de travail sain et sécuritaire. En plus de la conformité des parties en milieu de travail à leurs obligations juridiques, le SRI est appuyé par des politiques et des programmes de santé et de sécurité bien définis, y compris la conception, le contrôle, la surveillance et la supervision du travail effectué.

Rôles et responsabilités en vertu de la *Loi sur la santé et la sécurité au travail*

Les responsabilités de l'employeur comprennent, entre autres, ce qui suit :

- Former, informer et superviser les travailleurs et les apprentis afin de protéger leur santé et leur sécurité;
- Nommer des personnes compétentes comme superviseurs;
- Informer un(e) travailleur(euse), un(e) apprenti(e) ou une personne en autorité de tout danger existant dans le lieu de travail et les former à la manipulation, à l'entreposage, à l'utilisation, à l'élimination et au transport de tout matériel, substance, outil, matériau, etc.;
- Prendre toutes les précautions raisonnables dans les circonstances pour la protection d'un(e) travailleur(euse) ou d'un(e) apprenti(e);
- Dans les lieux de travail où plus de cinq travailleurs sont régulièrement employés, préparer et afficher une politique écrite en matière de santé et de sécurité au travail et mettre sur pied et maintenir un programme pour sa mise en œuvre;
- Préparer et afficher des politiques sur la violence et le harcèlement au travail et élaborer des programmes à l'appui de ces politiques;
- S'assurer que tous les travailleurs et apprentis connaissent les lois, les règlements, les codes et les normes applicables afin que les exigences à respecter soient claires pour tous les travailleurs et apprentis.

Les responsabilités du formateur/superviseur comprennent, entre autres, ce qui suit :

- S'assurer que le (la) travailleur(euse) ou apprenti(e) travaille en conformité avec la loi et ses règlements;
- S'assurer que tout équipement, dispositif de protection ou vêtement requis par l'employeur est utilisé ou porté par le (la) travailleur(euse) ou l'apprenti(e);
- Aviser un(e) travailleur(euse) ou un(e) apprenti(e) de tout danger potentiel ou réel pour la santé ou la sécurité connu du superviseur;
- Prendre toutes les précautions raisonnables dans les circonstances pour la protection des travailleurs.

Les responsabilités du (de la) travailleur(euse) ou de l'apprenti(e) comprennent, entre autres, ce qui suit :

- Travailler en conformité avec la Loi et ses règlements;
- Utiliser ou porter tout matériel, dispositif de protection ou vêtement exigé par l'employeur;
- Signaler à l'employeur ou au superviseur tout matériel ou dispositif de protection manquant ou défectueux connu qui pourrait mettre en danger le travailleur ou un autre travailleur;
- Signaler tout danger ou toute infraction à la Loi ou à ses règlements à l'employeur ou au superviseur;
- Ne pas enlever ou rendre inefficace tout dispositif de protection exigé par l'employeur ou par les règlements;
- Ne pas utiliser ou faire fonctionner du matériel ou travailler d'une manière qui pourrait mettre en danger un travailleur.

Les trois droits des travailleurs et des apprentis

La LSST accorde aux travailleurs et aux apprentis trois droits fondamentaux :

1. Le droit d'être informés des dangers liés à leur travail et d'obtenir des informations, une supervision et des instructions pour protéger leur santé et leur sécurité sur le lieu de travail;
2. Le droit de participer à l'identification et à la résolution des problèmes de santé et de sécurité au travail par l'entremise d'un représentant en santé et sécurité ou d'un travailleur membre d'un comité mixte de santé et sécurité;
3. Le droit de refuser un travail qu'ils estiment dangereux pour leur santé et leur sécurité ou celles de tout autre travailleur sur le lieu de travail.

Pour les projets s'appliquant aux métiers de la construction, un constructeur est également identifié

Dans tous les projets, le constructeur est soit le propriétaire, soit une personne embauchée par le propriétaire.

L'objectif de la Loi sur la santé et la sécurité au travail est de confier à une seule personne l'autorité générale en matière de santé et de sécurité dans le cadre d'un projet. Cette personne est le constructeur du projet.

Le constructeur est la partie qui exerce le plus grand contrôle sur les aspects de santé et de sécurité de l'ensemble du projet; il est responsable en dernier ressort de la santé et de la sécurité de tous les travailleurs et apprentis. Le constructeur doit veiller à ce que tous les employeurs, apprentis et travailleurs du projet respectent la loi et ses règlements.

Les tâches du constructeur sont les suivantes :

- Veiller à l'application des mesures et des procédures prévues par la Loi et ses règlements;
- Veiller à ce que tous les employeurs, apprentis et travailleurs du projet respectent la Loi et ses règlements;
- Assurer la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs et des apprentis dans le cadre du projet.

Ministère du Travail, de l'Immigration, de la Formation et du Développement des compétences

Le ministère du Travail, de l'Immigration, de la Formation et du Développement des compétences effectue des inspections périodiques des lieux de travail pour s'assurer que les lois et règlements sur la sécurité sont respectés. Pour toute question, veuillez communiquer avec l'InfoCentre de santé et de sécurité au travail au 1-877-202-0008.

Résumé du programme d'apprentissage et directives connexes

Champ d'exercice

Le champ d'exercice du métier d'Électricien (secteurs domestique et rural) est décrit à l'article 45 du Règlement de l'Ontario 875/21 pris en application de la LOPMS et se lit comme suit :

45. Le champ d'exercice du métier d'électricien (secteurs domestique et rural) est le même que celui du métier d'électricien (bâtiment et entretien), mais il est limité à ce qui suit :

1. Les travaux liés à la construction, à l'érection, à la réparation, à la rénovation ou à la transformation :

- i. Des maisons ou immeubles à logements contenant six logements ou moins,
- ii. des bâtiments ou ouvrages utilisés à des fins agricoles.

2. L'entretien des installations électriques :

- i. Dans les maisons ou les immeubles à logements contenant six logements ou moins,
- ii. sur les fermes.

*Bien que le registre se fonde sur le champ d'exercice décrit dans le règlement (article 45 du Règlement de l'Ontario 875/21 pris en application de la LOPMS), il ne prétend ni augmenter ni modifier le champ d'exercice décrit dans le règlement. *

Directives du programme

Durée de la formation en milieu de travail

L'industrie a établi qu'un(e) apprenti(e) doit suivre 6390 heures de formation en milieu de travail pour acquérir les compétences professionnelles requises. Cette durée peut varier en fonction des circonstances.

Durée de la formation en classe

L'industrie a établi qu'un(e) apprenti(e) doit suivre 810 heures de formation en classe pour terminer le programme d'études associé au programme de formation.

Nombre total d'heures de formation

7200 heures

Ratio compagnon-apprenti

Ratios prévus dans la réglementation :

Si un métier a été prescrit comme étant assujéti à un ratio apprenti-compagnon, le nombre d'apprentis pouvant être parrainés ou employés par une personne exerçant le métier par rapport au nombre de compagnons employés ou autrement engagés par la personne exerçant le métier **ne doit en aucun cas dépasser un(e) apprenti(e) pour chaque compagnon (compagne)**. Vous trouverez de plus amples renseignements dans la section Apprentissage du site Web du gouvernement de l'Ontario à l'adresse ontario.ca/fr/page/embaucher-une-apprentie

Exigences du programme

Classification comme métier à accréditation obligatoire ou non obligatoire

Les règlements en vertu de la *Loi de 2021 ouvrant des perspectives dans les métiers spécialisés*, classifient chaque métier comme étant « à accréditation obligatoire » ou « à accréditation non obligatoire ». Ce métier est à accréditation obligatoire.

Il incombe à l'apprenti(e) de remplir un dossier d'attestation de la formation, sous forme de registre. Le (la) parrain (marraine) et le (la) formateur(trice) doivent valider une fois que l'apprenti(e) a acquis les compétences liées au métier visé.

Résumé de Compétences pour réussir

Les Compétences pour réussir permettent aux gens de s'adapter à un monde en constant changement, afin de pouvoir travailler, apprendre et mieux vivre. Elles sont fondamentales pour l'acquisition d'autres compétences et très importantes pour des interactions sociales réussies. Ces compétences sont utiles à tout le monde, car elles aident les personnes à trouver un emploi, à progresser dans leur emploi actuel et à changer d'emploi, le cas échéant. Elles aident également les personnes à devenir des membres actifs de leur communauté et à réaliser un apprentissage réussi.

À la suite de recherches et de consultations approfondies, le gouvernement du Canada a lancé le nouveau modèle Compétences pour réussir, qui vient renouveler l'ancien cadre des compétences essentielles afin de mieux tenir compte des besoins du marché du travail actuel et futur.

Les profils de compétences essentielles propres aux professions sont disponibles en ligne. Ils seront mis à jour périodiquement aux fins d'harmonisation avec le nouveau modèle Compétences pour réussir que vous trouverez ici : [modèle Compétences pour réussir](#).

Norme de rendement

En général, la norme de rendement pour le métier d'électricien (secteurs domestique et rural) doit être exécutée, le cas échéant, selon et en conformité avec ce qui suit :

Normes de sécurité de l'industrie qui sont basées sur :

- Lois et règlements sur la santé et la sécurité au travail;
- Lois, règlements, codes et normes en vigueur sur le territoire (règlements municipaux, etc.);
- Politiques et procédures de l'entreprise;
- Toutes les spécifications des fabricants et les spécifications techniques applicables.

Autres certifications et formations suggérées ou requises

Bien qu'un apprenti reçoive une formation en santé, sécurité et dans des domaines spécifiques à son métier pendant son apprentissage, il est important de savoir qu'il peut également être nécessaire de suivre d'autres formations en santé et sécurité au travail, ainsi que de renouveler ou de mettre à jour des certifications au cours de sa carrière, avant d'effectuer de nouveaux types de travaux.

Formation des apprentis : conseils à l'intention des apprentis, des parrains et des formateurs

Conseils à l'intention des apprentis

N'oubliez pas que l'apprentissage est un processus qui prend du temps. Voici une liste de conseils et d'outils supplémentaires qui vous permettront de tirer le maximum de votre formation par l'apprentissage.

- Adoptez sans délai des procédures de travail sécuritaire afin de créer de bonnes habitudes;
- Utilisez votre registre comme journal de bord pour faire le suivi des compétences acquises;
- Examinez votre plan d'apprentissage avec votre conseiller(ère) en formation, votre formateur(trice) ou votre parrain (marraine);
- Discutez de vos besoins de formation avec votre formateur(trice) et/ou votre parrain (marraine);
- Écoutez les suggestions de votre formateur(trice);
- Posez des questions à votre formateur ou formatrice si vous n'êtes pas certain ou certaine de la compétence que vous devez acquérir ou des outils ou du matériel que vous devez utiliser pour effectuer votre travail;
- Faites preuve d'enthousiasme et adoptez de bonnes habitudes de travail;
- Une fois que vous avez démontré avoir acquis une compétence, validez-la avec votre formateur(trice).

Pour tirer le meilleur parti de cette expérience de mentorat, demandez à être exposé(e) à toute l'étendue du métier; rencontrez régulièrement votre parrain (marraine) ou votre formateur(trice) pour discuter de vos progrès, poser des questions et demander une rétroaction.

Conseils à l'intention des parrains

- Choisissez un(e) formateur(trice) qui a de bonnes aptitudes à la communication et qui travaille bien avec les autres.
- Assurez-vous que l'apprenti(e) travaille toujours sous la direction d'un formateur ou d'une formatrice qualifiée ou qu'il ou elle y a accès;
- Invitez-le (la) formateur(trice) à suivre des cours de perfectionnement (p. ex., programme de formation des formateurs, programmes à l'intention des mentors, etc.);
- Définissez des attentes claires et faites participer l'apprenti(e) et le (la) formateur(trice) à l'élaboration du plan d'apprentissage;
- Encouragez l'adoption d'habitudes de travail sécuritaires;
- Donnez du temps au (à la) formateur(trice) pour démontrer les compétences à l'apprenti(e);
- Donnez des occasions et du temps à l'apprenti(e) pour qu'il ou elle apprenne le métier;
- Veillez à ce que l'apprenti(e) reçoive la formation en milieu de travail diversifiée présentée dans ce document;
- Reconnaissez le bon rendement;
- Observez fréquemment;
- Donnez une rétroaction constructive et faites régulièrement des évaluations du rendement auxquelles participent l'apprenti(e) ainsi que le (la) formateur(trice);
- Servez-vous du registre comme d'un outil de suivi dans le cadre des évaluations régulières du rendement;
- Remplissez la validation des ensembles de compétences dès que l'apprenti(e) a démontré avoir acquis les compétences visées;
- Le contenu détaillé de chaque compétence ne constitue pas une liste inclusive; il s'agit plutôt d'une illustration de l'orientation voulue pour l'acquisition de chaque compétence.

Conseils à l'intention des formateurs

Les formateurs doivent veiller à ce que les apprentis acquièrent les compétences qui sont indiquées dans le présent document. Voici une liste de conseils et d'outils qui visent à aider les formateurs à superviser les apprentis :

- Faites preuve d'habitudes exemplaires de prudence au travail;
- Donnez des occasions et du temps à l'apprenti(e) pour qu'il ou elle apprenne le métier;
- Traitez les apprentis équitablement et avec respect;
- Examinez le registre avec l'apprenti(e) et mettez au point un plan d'apprentissage;
- Établissez des attentes claires et reconnaissez le bon rendement;
- Exposez les apprentis à toute la portée du métier en leur offrant une formation sur les compétences décrites dans le présent document;
- Encouragez l'apprenti(e) à poser des questions et répondez-y;
- Faites preuve de patience;
- Expliquez et démontrez les compétences;
- **Rencontrez régulièrement l'apprenti(e) pour discuter de ses progrès;**
- Donnez régulièrement de la rétroaction;
- Lorsque l'apprenti(e) a acquis des compétences, validez-les;
- Servez-vous du registre comme d'un guide pour évaluer les compétences dans chacun des domaines. En utilisant le registre, les formateurs pourront guider le processus et aider les apprentis à acquérir les compétences énoncées dans ce document.

La meilleure expérience de mentorat consiste à donner à l'apprenti(e) une formation et une exposition aussi complètes que possible à toute la portée du métier. Si cela n'est pas possible, aidez la personne à trouver d'autres moyens d'y parvenir.

Avis de collecte de renseignements personnels

1. À tout moment durant votre formation par l'apprentissage, on pourra vous demander de présenter ce registre à votre bureau de service local. Vous devrez produire l'attestation de fin d'apprentissage signée au bureau de service local afin de terminer votre programme. Le bureau de service local utilisera vos renseignements personnels pour administrer et financer le système de formation par l'apprentissage de l'Ontario, notamment pour confirmer que vous avez terminé votre apprentissage et pour délivrer votre certificat d'apprentissage.
2. Le bureau de service local communiquera des renseignements concernant la fin de votre programme d'apprentissage et votre certificat d'apprentissage à Métiers spécialisés Ontario, qui en a besoin pour s'acquitter de ses responsabilités.
3. Vos renseignements personnels sont recueillis, utilisés et divulgués par le ministère du Travail, de l'Immigration, de la Formation et du Développement des compétences en vertu de la *Loi de 2021 ouvrant des perspectives dans les métiers spécialisés (LOPMS)*.
4. Pour toute question concernant la collecte, l'utilisation et la divulgation par le Ministère de vos renseignements personnels, prière de contacter :

Responsable, InfoCentre Emploi Ontario

Ministère du Travail, de l'Immigration, de la Formation et du Développement des compétences

33, rue Bloor Est, 2^e étage, Toronto (Ontario) M7A 2S3

Sans frais : 1-800-387-5656; Toronto : 416-326-5656

Service ATS : 1-866-533-6339 ou 416-325-4084

1.0 Se Protéger Et Protéger Les Autres

Objectif Général De Rendement

Se protéger et protéger les autres; en identifiant, en interprétant et en appliquant les lois, les règlements, les codes et les directives applicables, en reconnaissant, en évaluant et en maîtrisant les dangers et les conditions, le matériel et les produits dangereux, en identifiant et en utilisant des extincteurs et du matériel d'incendie, en faisant preuve d'ordre sur le lieu de travail pour en assurer la sécurité, en administrant les premiers soins en cas d'urgence, en choisissant, en portant, en ajustant, en utilisant et en entretenant des vêtements et du matériel de protection individuelle, et en mettant en pratique des méthodes de verrouillage, d'étiquetage et de blocage.

Compétences

1.01 Identifier, interpréter et appliquer les lois, les règlements, les codes et les directives applicables, y compris la Loi sur la santé et la sécurité au travail (LSST), la Loi sur la protection de l'environnement (LPE), la Loi sur le transport des matières dangereuses (LTMD), la Loi de 1997 sur la sécurité professionnelle et l'assurance contre les accidents du travail, le Code du bâtiment de l'Ontario (CBO), le Code canadien de l'électricité (CCÉ), le code de l'électricité de l'Ontario (CÉO), le Code de prévention des incendies de l'Ontario (CPIO), le Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT), l'Association ontarienne de la sécurité dans la construction (AOSC), le Bureau canadien de soudage (BCS), la National Fire Protection Association (NFPA) l'American Society of Mechanical Engineers (ASME), l'Institute of Electrical and Electronic Engineers (IEEE), les normes de l'Illumination Engineering Society (IES), la Commission des normes techniques et de la sécurité de l'Ontario (CNTS), l'Office de la sécurité des installations électriques (OSIÉ), l'Association canadienne de normalisation (CSA), les exigences municipales et les politiques de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

*** Pour les métiers à accréditation obligatoire, le (la) formateur(trice) doit être titulaire d'un certificat de qualification dans le métier en question, conformément au paragraphe 10(1) de la LOPMS, et être inscrit(e) auprès de Métiers spécialisés Ontario.**

1.02

Reconnaître, évaluer et maîtriser les dangers et les conditions, le matériel et les produits dangereux, y compris l'état des lieux de travail, les opérations nécessitant de l'équipement lourd, les activités de levage à l'aide d'une grue, la pose de câblage aérien et souterrain, la manipulation et l'entreposage des matériaux et les opérations de soudage, en s'assurant que les méthodes employées sont conformes à la LSST, au SIMDUT et aux codes, règlements, politiques et méthodes applicables.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

1.03

Identifier et utiliser des extincteurs et du matériel d'incendie, y compris des extincteurs portatifs de classes A, B et C, pour éteindre des feux conformément à la LSST, à l'AOSC, au CPIO, à la NFPA, aux méthodes de travail et à la politique de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

1.04 Faire preuve d'ordre sur le lieu de travail pour en assurer la sécurité en enlevant et en éliminant les matériaux superflus, en mettant le matériel en place, en repérant l'emplacement des fournitures et du matériel de premiers soins, en maintenant le chauffage, l'éclairage et la ventilation à des niveaux adéquats, en s'assurant que le lieu de travail répond aux attentes du client en matière de propreté et en installant des barrières de protection et des panneaux de signalisation conformément à la LSST, à la LPE, à la CNTS, à l'OSIÉ, aux méthodes de travail et à la politique de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

1.05 Administrer les premiers soins en cas d'urgence pour traiter notamment des brûlures, des éraflures, des saignements, des coupures, des plaies, l'inhalation de produits chimiques et la contamination oculaire, de manière à stabiliser l'état de la victime et à la préparer à recevoir d'autres traitements conformément aux normes de l'employeur et aux méthodes de secourisme

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

1.06

Choisir, porter, ajuster, utiliser et entretenir des vêtements et du matériel de protection individuelle, y compris des casques de sécurité, des gants, des lunettes de sécurité, des masques, des écrans faciaux, des protège-oreilles et des protège-tympons, des combinaisons, des vestes réfléchissantes, des chaussures de sécurité, des amortisseurs de chute, des respirateurs, des harnais, des appareils respiratoires, des appareils d'échantillonnage de l'air, des détecteurs de gaz et des dosimètres pour assurer sa sécurité et celle des autres conformément à la LSST, à l'AOSC, aux politiques de l'entreprise et aux directives du fabricant.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

1.07

Mettre en pratique des méthodes de verrouillage, d'étiquetage et de blocage pour isoler le matériel dangereux ou défectueux en informant les autorités compétentes, en installant des dispositifs de verrouillage et en conservant la clé, en posant des étiquettes, en réglant le problème au besoin et en enlevant le dispositif de verrouillage lorsque le travail est terminé conformément à la LSST, aux directives du fabricant, au CCÉ, au CÉO et à la politique et aux méthodes de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

2.0 Lire, Interpréter Et Examiner Des Schémas, Des Dessins Et Des Documents

Objectif Général De Rendement

Lire, interpréter et examiner des schémas, des dessins et des documents en identifiant, en lisant et en interprétant des dessins et des devis d'architecture, en réalisant, en mettant à jour et en modifiant des dessins et des esquisses, en identifiant, en lisant et en interprétant des dessins et des devis mécaniques, en identifiant, en lisant et en interprétant des dessins et des devis de distribution électrique, en identifiant, en lisant et en interprétant des dessins et des devis d'instrumentation et de communication, et en identifiant, en lisant et en interprétant des dessins et devis d'électricité.

Compétences

2.01 Identifier, lire et interpréter des dessins et des devis d'architecture en lisant la cartouche ou la page titre des dessins, en déterminant la séquence logique des dessins d'architecture et d'atelier, en effectuant une double vérification pour s'assurer que le jeu est complet, en identifiant et en interprétant les symboles apparaissant dans les dessins, les tableaux, les guides et les annexes et en s'assurant que les interprétations sont exactes et conformes aux normes de l'industrie.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

*** Pour les métiers à accréditation obligatoire, le (la) formateur(trice) doit être titulaire d'un certificat de qualification dans le métier en question, conformément au paragraphe 10(1) de la LOPMS, et être inscrit(e) auprès de Métiers spécialisés Ontario.**

2.02 Réaliser, mettre à jour et modifier des dessins et des esquisses, y compris des schémas, des vues en élévation, des dessins isométriques, des diagrammes d'interférence et des dessins conformes à l'exécution, à l'aide des outils et de la technologie disponibles pour s'assurer que le jeu de plans est complet et à jour afin de faciliter l'achèvement des travaux conformément aux exigences des autorités approbatrices et aux normes de l'industrie et de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

2.03 Identifier, lire et interpréter des dessins et des devis mécaniques en lisant la cartouche ou la page titre des dessins, en déterminant la séquence logique des dessins mécaniques et d'atelier, en effectuant une double vérification pour s'assurer que le jeu est complet, en identifiant et en interprétant les symboles apparaissant dans les dessins, les tableaux, les guides et les annexes et en s'assurant que les interprétations sont exactes et conformes aux normes de l'industrie.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

2.04 Identifier, lire et interpréter des dessins et des devis de distribution électrique en lisant la cartouche ou la page titre des dessins, en déterminant la séquence logique des dessins d'architecture et d'atelier, en effectuant une double vérification pour s'assurer que le jeu est complet, en identifiant et en interprétant les symboles apparaissant dans les dessins, les tableaux, les guides et les annexes et en s'assurant que les interprétations sont exactes et conformes aux normes de l'industrie.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

2.05 Identifier, lire et interpréter des dessins et des devis d'instrumentation et de communication en lisant la cartouche ou la page titre des dessins, en déterminant la séquence logique des dessins d'instrumentation, de communication et d'atelier, en effectuant une double vérification pour s'assurer que le jeu est complet, en identifiant et en interprétant les symboles apparaissant dans les dessins, les tableaux, les guides et les annexes et en s'assurant que les interprétations sont exactes et conformes aux normes de l'industrie.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

- 2.06 Identifier, lire et interpréter des dessins et des devis d'électricité** en lisant la cartouche ou la page titre des dessins, en déterminant la séquence logique des dessins d'architecture et d'atelier, en effectuant une double vérification pour s'assurer que le jeu est complet, en identifiant et en interprétant les symboles apparaissant dans les dessins, les tableaux, les guides et les annexes et en s'assurant que les interprétations sont exactes et conformes aux normes de l'industrie.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

3.0 Choisir, Entretien Et Utiliser Des Outils Et Du Matériel

Objectif Général De Rendement

Choisir, entretenir et utiliser des outils et du matériel en choisissant, en entretenant, en utilisant et en réparant des outils à main, en choisissant, en entretenant, en utilisant et en réparant des outils et des accessoires électriques, en choisissant, en utilisant, en inspectant et en entretenant du matériel d'arrimage et de levage, en choisissant, en inspectant et en entretenant des échafaudages, des appareils de levage et des plates-formes élévatrices, en assemblant, érigeant et mettant en place des échafaudages, des appareils de levage et des plates-formes élévatrices, en démontant et en entreposant des échafaudages, des appareils de levage et des plates-formes élévatrices, en choisissant et en utilisant des méthodes de coupage et de soudage aux gaz et en prévoyant les besoins en matériel et en matériaux électriques pour le chantier.

Compétences

3.01 Choisir, entretenir, utiliser et réparer des outils à main, y compris des clés, des outils de fixation, des outils à mesurer, des outils de coupe, des outils d'assemblage, des outils de rectification, des outils de mise à niveau, des outils d'arrimage, des chevalets et autres matériels de manutention des matériaux, conformément aux recommandations du fabricant, à la LSST, au SIMDUT et à la politique de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

*** Pour les métiers à accréditation obligatoire, le (la) formateur(trice) doit être titulaire d'un certificat de qualification dans le métier en question, conformément au paragraphe 10(1) de la LOPMS, et être inscrit(e) auprès de Métiers spécialisés Ontario.**

3.02

Choisir, entretenir, utiliser et réparer des outils et des accessoires électriques, y compris des perceuses, des meuleuses, des scies circulaires, des perceuses à colonne, des meuleuses sur socle, des tronçonneuses, des scies cylindriques, du matériel de soudage, des forets, des lames de scie et des meules, en s'assurant que l'outil ou l'accessoire électrique, y compris les cordons, les dispositifs de connexion, les boîtiers et les dispositifs de commande, convient à la tâche et qu'il est en bon état et bien lubrifié, afin que l'outil électrique et l'opérateur ne subissent aucun dommage ou blessure, conformément à la LSST, à l'AOSC, aux spécifications du fabricant et aux normes de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

3.03

Choisir, utiliser, inspecter et entretenir du matériel d'arrimage et de levage de type et de dimensions convenant à l'emplacement, aux tâches et aux conditions du chantier, en s'assurant que le matériel est en bon état et qu'il est commandé par signaux à bras ou vocaux conformément à la LSST, à l'AOSC, aux directives et aux spécifications du fabricant et aux normes de sécurité de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

3.04 Choisir, inspecter et entretenir des échafaudages, des appareils de levage et des plates-formes élévatrices, y compris des monte-personnel, les tables élévatrices à ciseaux, les élévateurs à nacelle, les échafaudages volants et les chaises de gabier requis pour installer et réparer des installations électriques conformément aux dessins techniques, aux conditions du lieu de travail, à la LSST, à l'AOSC, aux recommandations du fabricant et aux normes de sécurité de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

3.05 Assembler, ériger et mettre en place des échafaudages, des appareils de levage et des plates-formes élévatrices, y compris des monte-personnel, les tables élévatrices à ciseaux, les élévateurs à nacelle, les échafaudages volants et les chaises de gabier requis pour installer et réparer des installations électriques conformément aux dessins techniques, aux conditions du lieu de travail, à la LSST, à l'AOSC, aux recommandations du fabricant et aux normes de sécurité de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

3.06 Démonter et entreposer des échafaudages, des appareils de levage et des plates-formes élévatrices, y compris des monte-personnel, les tables élévatrices à ciseaux, les élévateurs à nacelle, les échafaudages volants et les chaises de gabier requis pour installer et réparer des installations électriques conformément aux dessins techniques, aux conditions du lieu de travail, à la LSST, à l'AOSC, aux recommandations du fabricant et aux normes de sécurité de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

3.07 Choisir et utiliser des méthodes de coupage et de soudage aux gaz liées au métier pour installer des supports, des crochets et des contrefiches à l'aide du matériel de sécurité applicable en s'assurant de la résistance de la soudure conformément à la LSST, à l'AOSC, au CWB, à la CSA, aux spécifications du fabricant et aux normes de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

- 3.08 Prévoir les besoins en matériel et en matériaux électriques pour le chantier** en déterminant et en ordonnant les besoins en matériaux, en examinant les calendriers de livraison, en s'assurant qu'une aire d'entreposage est disponible, en consignait l'ensemble des stocks sur le chantier et en maintenant un approvisionnement suffisant d'articles de base conformément aux spécifications du chantier, à la réglementation gouvernementale et aux normes de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

4.0 Installer, Entretien Et Réparer Des Réseaux De Câblage

Objectif Général De Rendement

Installer, entretenir et réparer des réseaux de câblage en choisissant et en installant des gaines de distribution pour des installations rurales, institutionnelles et commerciales, en entretenant et en réparant des gaines de distribution pour des installations rurales, institutionnelles et commerciales, en choisissant, en disposant et en installant des chemins de câbles d'alimentation, de transmission de données et de communication, en choisissant, en disposant et en installant des câbles d'alimentation pour des câbles monoconducteurs et multiconducteurs, métalliques et non métalliques, en choisissant, en disposant et en installant des conduits rigides en métal et en PVC et des câbles souples, en choisissant, en disposant et en installant des systèmes électriques de chauffage, en choisissant, en disposant et en installant le câblage dans des emplacements dangereux, en choisissant, en disposant et en installant des réseaux de distribution aériens et en choisissant, en disposant et en installant des réseaux de distribution souterrains.

Compétences

4.01 Choisir et installer des gaines de distribution pour des installations rurales, institutionnelles et commerciales, y compris la canalisation principale, les dispositifs enfichables, les supports, la protection mécanique et les éléments coupe-feu, conformément aux plans et devis, aux conditions environnementales, au CCÉ, au CÉO, au CBO, aux spécifications du fabricant et aux normes du client et de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

*** Pour les métiers à accréditation obligatoire, le (la) formateur(trice) doit être titulaire d'un certificat de qualification dans le métier en question, conformément au paragraphe 10(1) de la LOPMS, et être inscrit(e) auprès de Métiers spécialisés Ontario.**

4.02 **Entretien et réparer des gaines de distribution pour des installations rurales, institutionnelles et commerciales**, y compris la canalisation principale, les dispositifs enfichables, les supports, la protection mécanique et les éléments coupe-feu, conformément aux plans et devis, aux conditions environnementales, au CCÉ, au CÉO, au CBO, aux spécifications du fabricant et aux normes du client et de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

4.03 **Choisir, disposer et installer des chemins de câbles d'alimentation, de transmission de données et de communication**, y compris les supports, la mise à la masse, la proximité de la structure du bâtiment et des autres chemins de câbles et les éléments coupe-feu, conformément aux plans et devis, à la charge des circuits, aux conditions environnementales, au CCÉ, au CÉO, au CBO, aux spécifications du fabricant, aux exigences du client et aux normes de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

4.04 Choisir, disposer et installer des câbles d'alimentation pour des câbles monoconducteurs et multiconducteurs, métalliques et non métalliques, y compris les supports, la mise à la masse, la protection mécanique, l'indice de propagation des flammes et le degré de protection des cloisons coupe-feu contre la pénétration, conformément aux plans et devis, à la charge des circuits, aux conditions environnementales, au CCÉ, au CÉO, au CBO, aux spécifications du fabricant, aux exigences du client et aux normes de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

4.05 Choisir, disposer et installer des conduits rigides en polychlorure de vinyle (PVC), y compris les supports, la mise à la masse, la protection mécanique, l'indice de propagation des flammes et le degré de protection des cloisons coupe-feu contre la pénétration, conformément aux plans et devis, aux conditions environnementales, au CCÉ, au CÉO, au CBO, aux spécifications du fabricant, aux exigences du client et aux normes de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

4.06 Choisir, disposer et installer des systèmes électriques de chauffage, y compris les unités centrales, les appareils de chauffage, les ensembles de câbles chauffants et les panneaux chauffants installés en surface ou encastrés dans le béton ou l'asphalte et les chauffe-sauna, conformément au calcul de perte de chaleur, aux plans et devis, aux conditions environnementales, au CCÉ, au CÉO, au CBO, aux spécifications du fabricant, aux exigences du client et aux normes de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

4.07 Choisir, disposer et installer le câblage dans des emplacements dangereux, y compris les secteurs de classe 1, 2 et 3, les zones 0, 1 et 2 et les divisions 1 et 2, les circuits à sécurité intrinsèque et les méthodes de câblage et de scellage, conformément aux plans et devis, aux conditions environnementales, au CCÉ, au CÉO, au CBO, aux spécifications du fabricant, aux exigences du client et aux normes de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

4.08 Choisir, disposer et installer des réseaux de distribution aériens pour des systèmes monophasés et triphasés d'alimentation, de communication, de transmission de données et de fibres optiques, y compris la hauteur et le type de poteaux, les dégagements par rapport au sol et aux édifices, la mise à la masse, la protection contre les surintensités, la portée entre les supports, le type de supports des conducteurs et le haubanage, conformément aux plans et devis, aux conditions environnementales, à la LSST, à l'AOSC, au CCÉ, au CÉO, aux spécifications du fabricant et aux normes du client et de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

4.09 Choisir, disposer et installer des réseaux de distribution souterrains pour des systèmes monophasés et triphasés d'alimentation, de communication, de transmission de données et de fibres optiques, y compris la zone desservie, la protection mécanique, l'espacement des câbles dans la tranchée, le remblai, le gel, les types de câbles ou de canalisations, les supports, la mise à la masse et la protection contre les surintensités, conformément aux plans et devis, aux conditions environnementales, à la LSST, à l'AOSC, au CCÉ, au CÉO, aux spécifications du fabricant et aux normes du client et de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

5.0 Choisir, Installer, Entretien Et Dépanner Des Systèmes De Distribution Électrique

Objectif Général De Rendement

Choisir, installer, entretenir et dépanner des systèmes de distribution électrique en disposant, et en installant des services secondaires, en entretenant des services secondaires, en calculant la puissance nécessaire pour les charges, les fusibles et les artères des services secondaires, en choisissant et en installant des transformateurs de distribution à l'huile et à sec, en essayant et entretenant des transformateurs de distribution à l'huile et à sec, en choisissant et en disposant des tableaux de distribution de puissance, en essayant et entretenant des tableaux de distribution de puissance, en disposant et en installant des disjoncteurs de fuite de terre, en essayant et en entretenant des disjoncteurs de fuite de terre, en installant des systèmes de distribution basse tension, et en dépannant et en entretenant des systèmes de distribution basse tension.

Compétences

5.01 Disposer et installer des services secondaires, y compris l'appareillage de commutation et le câblage haute tension tels que les cônes de contrainte et les boîtes d'extrémité, en faisant des essais pour vérifier la qualité conformément au CCÉ, au CÉO, aux normes de l'IEEE, aux spécifications du fabricant et aux exigences du distributeur d'électricité local et du client.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

*** Pour les métiers à accréditation obligatoire, le (la) formateur(trice) doit être titulaire d'un certificat de qualification dans le métier en question, conformément au paragraphe 10(1) de la LOPMS, et être inscrit(e) auprès de Métiers spécialisés Ontario.**

5.02 **Entretien des services secondaires**, y compris l'appareillage de commutation et le câblage haute tension tels que les cônes de contrainte et les boîtes d'extrémité, en faisant des essais pour vérifier la qualité conformément au CCÉ, au CÉO, aux normes de l'IEEE, aux spécifications du fabricant et aux exigences du distributeur local d'électricité et du client.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

5.03 **Calculer la puissance nécessaire pour les charges, les fusibles et les artères des services secondaires** conformément au CCÉ, au CÉO, aux spécifications du fabricant et aux exigences du distributeur local d'électricité et du client.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

5.04 **Choisir et installer des transformateurs de distribution à l'huile et à sec** en déterminant les charges, les dimensions et le type, en vérifiant les exigences d'installation et en vérifiant le fonctionnement du matériel conformément au CCÉ, au CÉO et aux exigences du fabricant et du client.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

5.05 Essayer et entretenir des transformateurs de distribution à l'huile et à sec en déterminant les charges, les dimensions et le type et en vérifiant le fonctionnement du matériel conformément au CCÉ, au CÉO et aux exigences du fabricant et du client.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

5.06 Choisir et disposer des tableaux de distribution de puissance en déterminant les charges, les dimensions et le type requis, en vérifiant les exigences d'installation et en vérifiant le fonctionnement du matériel installé conformément au CCÉ, au CÉO, aux spécifications et aux directives du fabricant et aux exigences du client.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

5.07 Essayer et entretenir des tableaux de distribution de puissance en déterminant les charges, les dimensions et le type requis, en vérifiant les exigences d'installation et en vérifiant le fonctionnement du matériel installé conformément au CCÉ, au CÉO, aux spécifications et aux directives du fabricant et aux exigences du client.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

5.08 Disposer et installer des disjoncteurs de fuite de terre en déterminant les charges, les dimensions et le type, en vérifiant les exigences d'installation et en vérifiant le fonctionnement du matériel conformément au CCÉ, au CÉO, aux spécifications et aux directives du fabricant et aux exigences du client.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

5.09 Essayer et entretenir des disjoncteurs de fuite de terre en déterminant les charges, les dimensions et le type et en vérifiant le fonctionnement du matériel conformément au CCÉ, au CÉO, aux spécifications et aux directives du fabricant et aux exigences du client.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

5.10 Installer des systèmes de distribution basse tension, y compris la vérification et la mesure du facteur de puissance et les consignes d'urgence, conformément au CCÉ, au CÉO, à la réglementation gouvernementale et aux normes et aux méthodes de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

5.11 Dépanner et entretenir des systèmes de distribution basse tension, y compris la vérification et la mesure du facteur de puissance et les consignes d'urgence, conformément au CCÉ, au CÉO, à la réglementation gouvernementale et aux normes et aux méthodes de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

6.0 Choisir, Installer, Entretenir Et Dépanner Des Systèmes D'éclairage

Objectif Général De Rendement

Choisir, installer, entretenir et dépanner des systèmes d'éclairage en disposant et en installant des systèmes d'éclairage incandescent, en entretenant et en dépannant des systèmes d'éclairage incandescent, en disposant et en installant des systèmes d'éclairage fluorescent, en entretenant et en dépannant des systèmes d'éclairage fluorescent, en disposant et en installant des systèmes d'éclairage à décharge à haute intensité, en entretenant et en dépannant des systèmes d'éclairage à décharge à haute intensité, en disposant et en installant des systèmes de gradation et de commande d'éclairage, en entretenant et en dépannant des systèmes de gradation et de commande d'éclairage, et en disposant, en installant et en entretenant des systèmes d'éclairage de sortie et de secours.

Compétences

6.01 Disposer et installer des systèmes d'éclairage incandescent en déterminant l'emplacement, la qualité, le type et les exigences de câblage et en effectuant l'installation conformément au CCÉ, au CÉO, aux normes de l'IES, aux directives du fabricant et aux exigences de l'entreprise et du client.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

*** Pour les métiers à accréditation obligatoire, le (la) formateur(trice) doit être titulaire d'un certificat de qualification dans le métier en question, conformément au paragraphe 10(1) de la LOPMS, et être inscrit(e) auprès de Métiers spécialisés Ontario.**

6.02 **Entretien et dépanner des systèmes d'éclairage incandescent** en déterminant la qualité, le type et les exigences de câblage, en procédant au dépannage et en suivant les méthodes d'entretien conformément au CCÉ, au CÉO, aux normes de l'IES, aux directives du fabricant et aux exigences de l'entreprise et du client.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

6.03 **Disposer et installer des systèmes d'éclairage fluorescent** en déterminant l'emplacement, la qualité, le type et les exigences de câblage et en effectuant l'installation conformément au CCÉ, au CÉO, aux normes de l'IES, aux directives du fabricant et aux exigences de l'entreprise et du client.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

6.04 **Entretien et dépanner des systèmes d'éclairage fluorescent** en déterminant la qualité, le type et les exigences de câblage, en procédant au dépannage et en suivant les méthodes d'entretien conformément au CCÉ, au CÉO, aux normes de l'IES, aux directives du fabricant et aux exigences de l'entreprise et du client.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

6.05 Disposer et installer des systèmes d'éclairage à décharge à haute intensité, y compris les lampes à vapeur de mercure, les lampes aux halogénures et les lampes à vapeur de sodium à haute/basse pression, en déterminant l'emplacement, la qualité, le type et les exigences de câblage et en effectuant l'installation conformément au CCÉ, au CÉO, à la réglementation gouvernementale, aux directives du fabricant et aux normes et aux méthodes de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

6.06 Entretenir et dépanner des systèmes d'éclairage à décharge à haute intensité, y compris les lampes à vapeur de mercure, les lampes aux halogénures et les lampes à vapeur de sodium à haute/basse pression, en déterminant la qualité, le type et les exigences de câblage, en procédant au dépannage et en suivant les méthodes d'entretien conformément au CCÉ, au CÉO, à la réglementation gouvernementale, aux directives du fabricant et aux normes et aux méthodes de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

6.07 Disposer et installer des systèmes de gradation et de commande d'éclairage répondant aux normes de qualité conformément au CCÉ, au CÉO, aux spécifications du distributeur local d'électricité et du fabricant, aux normes du client et aux méthodes de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

6.08 Entretenir et dépanner des systèmes de gradation et de commande d'éclairage répondant aux normes de qualité conformément au CCÉ, au CÉO, aux spécifications du distributeur local d'électricité et du fabricant, aux normes du client et aux méthodes de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

6.09 Disposer, installer et entretenir des systèmes d'éclairage de sortie et de secours répondant aux normes de qualité conformément au CCÉ, au CÉO, aux spécifications du distributeur local d'électricité et du fabricant, aux normes du client et aux méthodes de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

7.0 Installer, Entretien Et Dépanner Du Matériel Rotatif Et Les Systèmes De Commande Connexes

Objectif Général De Rendement

Installer, entretenir et dépanner du matériel rotatif et les systèmes de commande connexes en inspectant, en entretenant et en dépannant des balais, des bagues collectrices et des commutateurs, en inspectant, en entretenant et en dépannant des moteurs à courant continu et des génératrices, en inspectant, en entretenant et en dépannant des moteurs à courant alternatif et des alternateurs, en installant et en essayant du matériel d'alignement mécanique et électrique et du matériel auxiliaire de protection, en entretenant et en dépannant du matériel d'alignement mécanique et électrique et du matériel auxiliaire de protection, en mettant en marche et en arrêtant du matériel rotatif; en choisissant et en installant des relais et des dispositifs et des commandes à semi-conducteurs, en entretenant des relais et des dispositifs et des commandes à semi-conducteurs, en choisissant et en installant des dispositifs de protection, en entretenant des dispositifs de protection, en choisissant, en assemblant et en câblant des panneaux de contrôle, des boîtiers et des dispositifs de commande et en choisissant et en installant des dispositifs extérieurs dont des dispositifs de commande mécanique ou de télécommande.

Compétences

7.01 Inspecter, entretenir et dépanner des balais, des bagues collectrices et des commutateurs pour assurer le bon fonctionnement du matériel conformément aux spécifications et aux directives du fabricant et aux méthodes de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

*** Pour les métiers à accréditation obligatoire, le (la) formateur(trice) doit être titulaire d'un certificat de qualification dans le métier en question, conformément au paragraphe 10(1) de la LOPMS, et être inscrit(e) auprès de Métiers spécialisés Ontario.**

7.02 Inspecter, entretenir et dépanner des moteurs à courant continu et des génératrices pour assurer le bon fonctionnement du matériel conformément au CCÉ, au CÉO, aux spécifications et aux directives du fabricant et aux méthodes de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

7.03 Inspecter, entretenir et dépanner des moteurs à courant alternatif et des alternateurs pour assurer le bon fonctionnement du matériel conformément au CCÉ, au CÉO, aux spécifications et aux directives du fabricant et aux méthodes de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

7.04 Installer et essayer du matériel d'alignement mécanique et électrique et du matériel auxiliaire de protection conformément aux consignes normales de sécurité, à la réglementation gouvernementale, au CCÉ, au CÉO, aux spécifications et aux directives du fabricant et aux normes et aux méthodes de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

7.05 **Entretien et dépanner du matériel d'alignement mécanique et électrique et du matériel auxiliaire de protection** conformément aux consignes normales de sécurité, à la réglementation gouvernementale, au CCÉ, au CÉO, aux spécifications et aux directives du fabricant et aux normes et aux méthodes de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

7.06 **Mettre en marche et arrêter du matériel rotatif** conformément aux consignes normales de sécurité, aux spécifications et aux directives du fabricant et aux méthodes de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

7.07 **Choisir et installer des relais et des dispositifs et des commandes à semi-conducteurs** en déterminant les exigences de contrôle et en choisissant, en disposant et en installant des relais et des dispositifs à semi-conducteurs conformément au CCÉ, au CÉO, aux spécifications et aux directives du fabricant et aux normes de l'entreprise et du client.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

7.08 Entretien des relais et des dispositifs et des commandes à semi-conducteurs en déterminant les exigences de contrôle et en effectuant la séquence d'entretien et de dépannage des dispositifs de commande conformément au CCÉ, au CÉO, aux spécifications et aux directives du fabricant et aux normes de l'entreprise et du client.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

7.09 Choisir et installer des dispositifs de protection en déterminant les exigences de contrôle et en choisissant, en disposant et en installant des dispositifs de protection conformément au CCÉ, au CÉO, aux exigences du fabricant et aux normes de l'entreprise et du client.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

7.10 Entretien des dispositifs de protection en déterminant les exigences de contrôle et en effectuant la séquence d'entretien et de dépannage des dispositifs de commande conformément au CCÉ, au CÉO, aux exigences du fabricant et aux normes de l'entreprise et du client.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

- 7.11 Choisir, assembler et câbler des panneaux de contrôle, des boîtiers et des dispositifs de commande** pour en vérifier le fonctionnement et s'assurer que l'installation répond aux exigences du CCÉ et du CÉO, aux spécifications et aux directives du fabricant et aux normes de l'entreprise et du client.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

- 7.12 Choisir et installer des dispositifs extérieurs, dont des dispositifs de commande mécanique ou de télécommande**, pour en vérifier le fonctionnement et s'assurer que l'installation répond aux exigences du CCÉ et du CÉO, aux spécifications et aux directives du fabricant et aux normes de l'entreprise et du client.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

8.0 Installer, Entretien Et Dépanner Des Moteurs Et Les Systèmes De Commande Connexes

Objectif Général De Rendement

Installer, entretenir et dépanner des moteurs et les systèmes de commande connexes en installant, en entretenant et en dépannant des dispositifs d'entraînement c.c. à tension constante, en installant, en entretenant et en dépannant des dispositifs d'entraînement c.c. à semi-conducteurs et à tension variable, en installant, en entretenant et en dépannant des dispositifs d'entraînement c.a. à tension constante, en installant, en entretenant et en dépannant des dispositifs d'entraînement c.a. à semi-conducteurs et à tension variable, en installant, en entretenant et en dépannant des systèmes d'interface informatisés, en installant, en entretenant et en dépannant des automates programmables, en installant, en entretenant et en dépannant des systèmes de commande numérique par ordinateur et en installant, en entretenant et en dépannant des systèmes robotiques.

Compétences

8.01 Installer, entretenir et dépanner des dispositifs d'entraînement c.c. à tension constante conformément aux consignes normales de sécurité, à la réglementation gouvernementale, aux spécifications du fabricant et aux méthodes de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

*** Pour les métiers à accréditation obligatoire, le (la) formateur(trice) doit être titulaire d'un certificat de qualification dans le métier en question, conformément au paragraphe 10(1) de la LOPMS, et être inscrit(e) auprès de Métiers spécialisés Ontario.**

8.02 Installer, entretenir et dépanner des dispositifs d'entraînement c.c. à semi-conducteurs et à tension variable pour assurer le bon fonctionnement du matériel conformément au CCÉ, au CÉO, aux méthodes gouvernementales, aux spécifications et aux directives du fabricant et aux normes de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

8.03 Installer, entretenir et dépanner des dispositifs d'entraînement c.a. à tension constante conformément aux consignes normales de sécurité, à la réglementation gouvernementale, aux spécifications du fabricant et aux méthodes de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

8.04 Installer, entretenir et dépanner des dispositifs d'entraînement c.a. à semi-conducteurs et à tension variable pour assurer le bon fonctionnement du matériel conformément au CCÉ, au CÉO, aux méthodes gouvernementales, aux spécifications et aux directives du fabricant et aux normes de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

8.05 Installer, entretenir et dépanner des systèmes d'interface informatisés pour en assurer le bon fonctionnement conformément au CCÉ, au CÉO, aux spécifications et aux directives du fabricant et aux méthodes de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

8.06 Installer, entretenir et dépanner des automates programmables pour en assurer le bon fonctionnement conformément au CCÉ, au CÉO, aux spécifications et aux directives du fabricant et aux méthodes de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

8.07 Installer, entretenir et dépanner des systèmes de commande numérique par ordinateur pour en assurer le bon fonctionnement conformément au CCÉ, au CÉO, aux spécifications et aux directives du fabricant et aux méthodes de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

8.08 **Installer, entretenir et dépanner des systèmes robotiques** pour en assurer le bon fonctionnement conformément au CCÉ, au CÉO, aux spécifications et aux directives du fabricant et aux méthodes de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

9.0 Installer, Entretien Et Dépanner Des Systèmes D'alimentation De Secours Et Le Matériel Connexe

Objectif Général De Rendement

Installer, entretenir et dépanner des systèmes d'alimentation de secours et le matériel connexe en disposant, en installant et en entretenant des systèmes d'alimentation sans coupure, en disposant et en installant des systèmes d'alimentation de secours à batterie, en entretenant et en dépannant des systèmes d'alimentation de secours à batterie, et en disposant et en installant des génératrices de secours.

Compétences

9.01 Disposer, installer et entretenir des systèmes d'alimentation sans coupure afin de fournir de l'alimentation et de l'éclairage de secours en vérifiant les dessins du système et du matériel pour déterminer le type de carburant, l'emplacement, le démarrage et la commande du système, le ou les commutateurs de transfert, la mise à l'essai, l'entretien et les directives conformément au CCÉ, au CÉO, au CBO, aux normes des Laboratoires des assureurs du Canada (ULC), aux spécifications et aux directives du fabricant et aux exigences du client.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

*** Pour les métiers à accréditation obligatoire, le (la) formateur(trice) doit être titulaire d'un certificat de qualification dans le métier en question, conformément au paragraphe 10(1) de la LOPMS, et être inscrit(e) auprès de Métiers spécialisés Ontario.**

9.02 Disposer et installer des systèmes d'alimentation de secours à batterie afin de fournir de l'alimentation et de l'éclairage de secours en vérifiant les dessins du système et du matériel pour déterminer le type de carburant, l'emplacement, le démarrage et la commande du système, le ou les commutateurs de transfert, la mise à l'essai, l'entretien et les directives conformément au CCÉ, au CÉO, au CBO, aux normes ULC, aux spécifications et aux directives du fabricant et aux exigences du client.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

9.03 Entretien et dépanner des systèmes d'alimentation de secours à batterie afin de fournir de l'alimentation et de l'éclairage de secours en vérifiant les dessins du système et du matériel pour déterminer le type de carburant, l'emplacement, le démarrage et la commande du système, le ou les commutateurs de transfert, la mise à l'essai, l'entretien et les directives conformément au CCÉ, au CÉO, au CBO, aux normes ULC, aux spécifications et aux directives du fabricant et aux exigences du client.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

9.04 Disposer et installer des génératrices de secours afin de fournir de l'alimentation et de l'éclairage de secours en vérifiant les dessins du système et du matériel pour déterminer le type de carburant, l'emplacement, le démarrage et la commande des génératrices, le ou les commutateurs de transfert, la mise à l'essai, l'entretien et les directives conformément au CCÉ, au CÉO, au CBO, aux normes ULC, aux spécifications et aux directives du fabricant et aux exigences du client.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

10.0 Installer, Entretenir Et Dépanner Des Systèmes De Communication

Objectif Général De Rendement

Installer, entretenir et dépanner des systèmes de communication en installant et en essayant des câbles à fibres optiques et des terminaisons, en choisissant et en installant des câbles de transmission de données et de communication et en les dotant de terminaisons, en entretenant, en réparant et en essayant des câbles de transmission de données et de communication, en installant, en entretenant et en dépannant des systèmes d'alarme incendie, en installant et en essayant les composants de systèmes de communication, en installant, en entretenant et en dépannant des systèmes audiovisuels, et en déterminant la disposition, en installant et en essayant des systèmes de sécurité,

Compétences

10.01 Installer et essayer des câbles à fibres optiques et des terminaisons en lisant et en interprétant la documentation de référence et les dessins, en choisissant des outils à main et motorisés et du matériel d'essai, en choisissant et en vérifiant le parcours des câbles et en effectuant l'installation et les essais conformément au CCE, au CEO, au CBO, aux plans de situation, aux spécifications et aux directives du fabricant, aux normes de l'entreprise et aux exigences du client.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

*** Pour les métiers à accréditation obligatoire, le (la) formateur(trice) doit être titulaire d'un certificat de qualification dans le métier en question, conformément au paragraphe 10(1) de la LOPMS, et être inscrit(e) auprès de Métiers spécialisés Ontario.**

10.02 Choisir et installer des câbles de transmission de données et de communication et les doter de terminaisons en lisant et en interprétant les plans et devis, en choisissant des outils à main et motorisés et des matériaux, en essayant le matériel et en vérifiant le parcours des câbles conformément au CCÉ, au CÉO, au CBO, aux plans de situation, aux spécifications et aux directives du fabricant, aux normes de l'entreprise et aux exigences du client.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

10.03 Entretenir, réparer et essayer des câbles de transmission de données et de communication en lisant et en interprétant les plans et devis, en choisissant des outils à main et motorisés et des matériaux, en essayant le matériel et en vérifiant le parcours des câbles conformément au CCÉ, au CÉO, au CBO, aux plans de situation, aux spécifications et aux directives du fabricant, aux normes de l'entreprise et aux exigences du client.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

10.04 Installer, entretenir et dépanner des systèmes d'alarme incendie pour fournir toutes les interconnexions requises telles que l'alimentation, les câbles de transmission des signaux, les câbles de détection, la surveillance des portes, la commande de ventilateur et de régulation d'air, le retour des ascenseurs, la détection et la surveillance des extincteurs automatiques, les canalisations, le câblage et les systèmes de communication vocale et d'évacuation conformément au CCÉ, au CÉO, au CBO, aux normes ULC, aux exigences locales, aux normes de l'entreprise et aux exigences du client.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

10.05 Installer et essayer les composants de systèmes de communication en déterminant la disposition et l'emplacement, en choisissant des outils et du matériel, en installant les conduits et les éléments et dispositifs du réseau de câblage et en effectuant des essais et des vérifications conformément au CCÉ, au CÉO, au CBO, aux plans de situation, aux directives et aux spécifications du fabricant, aux normes de l'entreprise et aux exigences du client.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

10.06 **Installer, entretenir et dépanner des systèmes audiovisuels** en déterminant la disposition et l'emplacement, en choisissant des outils et du matériel, en installant le réseau de câblage de façon à relier les composants entre eux et en effectuant des essais conformément aux plans et devis, au CCÉ, au CÉO, au CBO, aux directives et aux spécifications du fabricant, aux exigences locales, aux normes de l'entreprise et aux exigences du client.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

10.07 **Déterminer la disposition, installer et essayer des systèmes de sécurité** pour fournir toutes les interconnexions telles que l'alimentation, les câbles de transmission des signaux, les câbles de détection et la surveillance des entrées et des sorties en installant les conduits et les éléments et dispositifs du réseau de câblage, en essayant et en vérifiant le fonctionnement conformément au CCÉ, au CÉO, au CBO, aux normes ULC, aux spécifications et aux directives du fabricant, aux exigences locales et à celles du client.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

11.0 Choisir, Entretien Et Utiliser Du Matériel D'essai Et Des Appareils De Mesure

Objectif Général De Rendement

Choisir, entretenir et utiliser du matériel d'essai et des appareils de mesure en choisissant, en utilisant et en entretenant des multimètres analogiques et numériques, en choisissant, en utilisant et en entretenant du matériel d'essai électronique, en choisissant, en utilisant et en entretenant des contrôleurs d'isolement, en choisissant, en utilisant et en entretenant des détecteurs d'anomalie, en choisissant, en utilisant et en entretenant du matériel d'essai informatisé, en choisissant, en utilisant et en entretenant des enregistreurs graphiques, en choisissant, et en utilisant et en entretenant du matériel d'essai électrique.

Compétences

11.01 Choisir, utiliser et entretenir des multimètres analogiques et numériques en s'assurant que l'appareil choisi convient à l'application requise conformément aux spécifications et aux directives du fabricant et aux normes et aux méthodes de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

*** Pour les métiers à accréditation obligatoire, le (la) formateur(trice) doit être titulaire d'un certificat de qualification dans le métier en question, conformément au paragraphe 10(1) de la LOPMS, et être inscrit(e) auprès de Métiers spécialisés Ontario.**

11.02 Choisir, utiliser et entretenir du matériel d'essai électronique, y compris des sondes logiques et des générateurs de signaux, en s'assurant que l'appareil choisi convient à l'application requise conformément aux spécifications et aux directives du fabricant et aux normes et aux méthodes de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

11.03 Choisir, utiliser et entretenir des contrôleurs d'isolement en s'assurant que le matériel d'essai choisi convient à l'application requise conformément aux spécifications et aux directives du fabricant et aux normes et aux méthodes de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

11.04 Choisir, utiliser et entretenir des détecteurs d'anomalie en s'assurant que le matériel d'essai choisi convient à l'application requise conformément aux spécifications et aux directives du fabricant et aux normes et aux méthodes de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

11.05 Choisir, utiliser et entretenir du matériel d'essai informatisé, y compris des ordinateurs personnels, en s'assurant que le matériel d'essai choisi convient à l'application requise conformément aux spécifications et aux directives du fabricant et aux normes et aux méthodes de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

11.06 Choisir, utiliser et entretenir des enregistreurs graphiques en s'assurant que le matériel d'essai choisi convient à l'application requise conformément aux spécifications et aux directives du fabricant et aux normes et aux méthodes de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

11.07 Choisir, utiliser et entretenir du matériel d'essai électrique, y compris des indicateurs de transposition de phases et des wattmètres, en s'assurant que l'appareil convient à l'application requise conformément aux spécifications et aux directives du fabricant et aux normes et aux méthodes de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

12.0 Communiquer Au Travail

Objectif Général De Rendement

Communiquer au travail en rédigeant des documents liés à la tâche, en donnant, en recevant et en transmettant des directives, en faisant preuve de relations interpersonnelles efficaces, en projetant une image professionnelle, en utilisant efficacement les ordinateurs et en communiquant efficacement au moyen de dispositifs de communication.

Compétences

12.01 Rédiger des documents liés à la tâche, y compris des bons de travail, des bons de modification, des notes de service, des lettres, des déclarations d'accident et des formulaires, en s'assurant que les documents rédigés sont clairs, lisibles et complets conformément aux lignes directrices officielles et aux normes de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

*** Pour les métiers à accréditation obligatoire, le (la) formateur(trice) doit être titulaire d'un certificat de qualification dans le métier en question, conformément au paragraphe 10(1) de la LOPMS, et être inscrit(e) auprès de Métiers spécialisés Ontario.**

12.02 Donner, recevoir et transmettre des directives en déterminant clairement les étapes à suivre, en posant les conditions auxquelles les directives devront être suivies et en établissant le calendrier d'exécution, en s'assurant que la personne qui reçoit les directives peut exécuter la tâche qui lui a été attribuée et qu'elle a bien compris les directives, conformément aux normes de l'industrie et aux méthodes de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

12.03 **Faire preuve de relations interpersonnelles efficaces** qui tiennent compte des droits de la personne, de l'égalité et des relations avec les clients en écoutant attentivement les clients et les collègues, en employant des signes verbaux et non verbaux pour transmettre des messages, en employant un langage acceptable au travail, en tenant compte de la voie hiérarchique sur le lieu de travail, en expliquant les problèmes et les méthodes, en trouvant des solutions de rechange et en obtenant l'approbation des clients conformément à la politique et aux méthodes de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

12.04 **Projeter une image professionnelle** en portant des vêtements convenables, en suivant les normes d'hygiène personnelle, en portant des vêtements propres et en faisant preuve d'hygiène de telle sorte que l'aspect et l'hygiène personnels n'incommodent pas les clients ou les collègues conformément aux normes et aux exigences de l'employeur.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

- 12.05 Utiliser efficacement les ordinateurs** en employant des techniques élémentaires de saisie de données, y compris la connaissance de l'informatique, la saisie au clavier et l'utilisation d'écrans tactiles, de manière à exécuter les tâches informatisées requises conformément aux directives du fabricant et aux normes et aux méthodes de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

- 12.06 Utiliser efficacement les ordinateurs** en employant des techniques élémentaires de saisie de données, y compris la connaissance de l'informatique, la saisie au clavier et l'utilisation d'écrans tactiles, de manière à exécuter les tâches informatisées requises conformément aux directives du fabricant et aux normes et aux méthodes de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

Définitions

Apprenti(e)

- Une personne qui, en vertu d'un contrat d'apprentissage enregistré, reçoit ou doit recevoir une formation dans un métier qui est requise dans le cadre d'un programme d'apprentissage.
- Est titulaire d'un contrat d'apprentissage dans un métier à accréditation obligatoire ou non obligatoire;
- Est assujetti(e) aux ratios compagnon-qui ont été fixés par voie de règlement et/ou recommandés par l'industrie à l'égard de son métier;
- Reste apprenti(e) jusqu'à l'obtention de son certificat d'apprentissage.

LOPMS

Loi de 2021 ouvrant des perspectives dans les métiers spécialisés (LOPMS)

Certificat d'apprentissage

Certificat délivré à une personne qui a démontré avoir terminé avec succès un programme d'apprentissage en Ontario.

Certificat de qualification

Certificat délivré à une personne qui a terminé un apprentissage ou l'équivalent ET qui a réussi l'examen menant à l'obtention du certificat de qualification.

Compétence

Fait, pour une personne, d'arriver à exécuter, de façon uniforme et sans aide, une tâche en milieu de travail conformément au registre.

Profil de l'analyse des compétences (tableau du PAC)

Tableau qui énonce les exigences de formation d'un métier donné et qui décrit en détail les compétences ou les ensembles de compétences dont l'acquisition doit être démontrée dans le cadre d'un programme d'apprentissage.

Compagnon (compagne)

Personne titulaire d'un certificat de qualification (dans un métier à accréditation obligatoire ou non obligatoire) et/ou personne exerçant en tant que compagnon (compagne) dans un métier à accréditation non obligatoire qui n'est pas titulaire d'un certificat de qualification et qui possède une expérience équivalente dans ce métier.

Compétence obligatoire

Se dit des compétences, des ensembles de compétences ou des objectifs généraux de rendement, dans les zones non ombrées, dont l'acquisition doit être validée pour que l'apprenti(e) puisse terminer le programme.

Compétence facultative

Se dit des compétences, des ensembles de compétences ou des objectifs généraux de rendement, dans les zones ombrées, dont il n'est pas nécessaire que l'acquisition soit validée pour que l'apprenti(e) puisse terminer le programme.

Certificat de qualification temporaire

- On délivre un certificat de qualification temporaire à une personne qui a obtenu un certificat d'apprentissage (dans les métiers à accréditation obligatoire et non obligatoire) dans un programme assorti d'un examen menant au certificat de qualification, pour lequel la personne n'a pas encore passé l'examen en question.
- Le certificat de qualification temporaire a la durée prescrite ou, si aucune durée n'est prescrite, une durée d'un an.
- Dans le cas d'un métier à accréditation obligatoire, ce certificat temporaire permet à son titulaire de continuer à travailler légalement pendant une période maximale de 12 mois, pendant qu'il ou elle se prépare à passer l'examen de certification.
- Les titulaires d'un certificat de qualification temporaire sont assujettis aux ratios qui ont été fixés à l'égard de leur métier.

Ratios

Aux fins du programme d'apprentissage, le ratio est le nombre maximal de compagnons par rapport au nombre d'apprentis. Les ratios ont pour but d'assurer une supervision, une formation et une continuité du travail cohérentes.

Validation

Signature du (de la) parrain (marraine) officiel(le) ou d'un signataire autorisé (p. ex., le (la) formateur(trice)), attestant qu'un(e) apprenti(e) a acquis une compétence.

Compétence

Aptitude ou tâche individuelle décrite dans le registre.

Ensembles de compétences

Groupe ou sélection de compétences individuelles décrites dans le registre.

Validation des ensembles de compétences pour les parrains (marraines)

Liste de tous les ensembles de compétences comportant un espace pour la validation du (de la) parrain (marraine) officiel(le).

Parrain (marraine)

Personne qui a conclu un contrat d'apprentissage enregistré selon lequel elle doit veiller à ce qu'une autre personne reçoive une formation en milieu de travail dans un métier, dans le cadre d'un programme d'apprentissage.

Parrain officiel

Parrain (marraine) signataire du contrat d'apprentissage enregistré ou du contrat d'apprentissage. Pour pouvoir former des apprentis, le (la) parrain (marraine) doit prouver que le lieu de travail compte des compagnons ou des personnes considérées comme telles et dispose des outils, du matériel, des matériaux et des procédés que les représentants de l'industrie ont désignés comme étant essentiels au métier en question.

Formateur(trice)

Une personne qui surveille l'exécution d'une tâche et qui établit les attentes et les pratiques auxquelles l'apprenti(e) doit se conformer en milieu de travail. Pour un métier à accréditation obligatoire, un formateur qualifié est une personne qui détient un certificat de qualification. Dans un métier à accréditation non obligatoire, un formateur est une personne qui est soit titulaire d'un certificat de qualification, d'un certificat d'apprentissage ou d'un certificat équivalent.

Prêt(e) à passer l'examen?

Pour bon nombre de métiers spécialisés en Ontario, vous devez réussir un examen final pour être accrédité(e) dans votre métier. La réussite de l'examen vous donne le droit de vous présenter comme compagnon (compagne) et de recevoir un certificat de qualification dans votre métier.

Voici les deux types d'examens qui permettent d'obtenir une accréditation pour pouvoir exercer un métier en Ontario :

1. les examens provinciaux (Ontario), qui permettent d'obtenir un certificat de qualification;
2. les examens Sceau rouge, qui permettent d'obtenir un certificat de qualification portant la mention Sceau rouge interprovinciale.

Vous passerez l'examen du Sceau rouge pour les métiers désignés Sceau rouge en Ontario. Pour accéder au Guide de préparation en vue d'un examen du Sceau rouge, veuillez consulter le site www.sceau-rouge.ca

Guide de préparation à l'examen provincial [Ressources pour l'examen – Métiers spécialisés Ontario](#)

Principaux renseignements à connaître au sujet de l'examen

- Vous disposerez d'**un maximum de quatre heures pour effectuer l'examen.**
- Les mesures d'adaptation doivent être demandées et approuvées avant la programmation de votre examen.
- Si vous terminez l'examen en moins de quatre heures, vous pouvez quitter le centre d'examen.
- Pour chaque question, vous devrez choisir la bonne réponse parmi les quatre choix donnés. L'examen peut compter entre 90 et 150 questions à choix multiples.
- La note de passage est de 70 %.

Marche à suivre pour pouvoir passer l'examen

La marche à suivre pour pouvoir passer l'examen est actuellement présentée en détail sur le site Web de Métiers spécialisés Ontario : [Réservation d'examen – Métiers spécialisés Ontario](#)

N'oubliez pas ces trois principales étapes :

1. Confirmez que vous êtes admissible à l'examen auprès de Métiers spécialisés Ontario;
2. Communiquez avec les Services à la clientèle de Métiers spécialisés Ontario pour acquitter vos frais d'examen;
3. Communiquez avec votre bureau de service local afin de fixer la date de votre examen, qui aura lieu dans son centre d'examen : ontario.ca/fr/page/bureau-dapprentissage-demploi-ontario.

Directives pour consigner un changement de parrain

1. Consignez les renseignements sur votre premier parrain dans le Dossier du (de la) parrain (marraine) n° 1; il s'agit en fait du parrain qui a signé votre premier contrat de formation en apprentissage pour ce métier.
2. Si vous changez de parrain (marraine) avant de terminer ce programme d'apprentissage, veuillez contacter votre bureau de service local immédiatement pour mettre à jour le dossier de votre parrain (marraine).
3. Veuillez-vous assurer de consigner tous les renseignements concernant tout autre parrain officiel en rapport avec votre apprentissage au moyen des dossiers du (de la) parrain (marraine) fournis aux pages suivantes (s'il y a lieu).

Vous devez remplir un formulaire de modification du dossier du (de la) parrain (marraine) chaque fois que vous changez de parrain.

Dossier du (de la) parrain (marraine) n° 1

Renseignements sur le (la) parrain (marraine)	
Nom de l'apprenti(e)	
N° du contrat d'apprentissage	Date (jj/mm/aa)
Nom du (de la) parrain (marraine)	
Adresse	
Téléphone	
Adresse courriel	

Sommaire de la formation	
Date d'embauche	
Date de fin d'emploi	
Nbre total d'heures de formation et d'instruction données durant cette période	
Ensembles de compétences acquis	

Je déclare, en tant que parrain (marraine), que tous les renseignements ci-dessus sont, à ma connaissance, véridiques et exacts.

Signature : _____ Date :(jj/mm/aa) _____

Le (la) parrain (marraine) doit valider et dater l'acquisition de chaque compétence par l'apprenti(e). Les compétences qui figurent dans une zone ombrée sont toutefois facultatives, ce qui signifie que leur acquisition n'a pas à être validée.

***Si vous avez besoin d'exemplaires supplémentaires du dossier du (de la) parrain (marraine), visitez [Métiers spécialisés Ontario](#) pour y trouver le formulaire correspondant.**

Changement du dossier du (de la) parrain (marraine) n° 2

Renseignements sur le (la) parrain (marraine)	
Nom de l'apprenti(e)	
N° du contrat d'apprentissage	Date (jj/mm/aa)
Nom du (de la) parrain (marraine)	
Adresse	
Téléphone	
Adresse courriel	

Sommaire de la formation	
Date d'embauche	
Date de fin d'emploi	
Nbre total d'heures de formation et d'instruction données durant cette période	
Ensembles de compétences acquis	

Je déclare, en tant que parrain (marraine), que tous les renseignements ci-dessus sont, à ma connaissance, véridiques et exacts.

Signature : _____ Date :(jj/mm/aa) _____

Le (la) parrain (marraine) doit valider et dater l'acquisition de chaque compétence par l'apprenti(e). Les compétences qui figurent dans une zone ombrée sont toutefois facultatives, ce qui signifie que leur acquisition n'a pas à être validée.

***Si vous avez besoin d'exemplaires supplémentaires du dossier du (de la) parrain (marraine), visitez [Métiers spécialisés Ontario](#) pour y trouver le formulaire correspondant.**

Changement du dossier du (de la) parrain (marraine) n° 3

Renseignements sur le (la) parrain (marraine)	
Nom de l'apprenti(e)	
N° du contrat d'apprentissage	Date (jj/mm/aa)
Nom du (de la) parrain (marraine)	
Adresse	
Téléphone	
Adresse courriel	

Sommaire de la formation	
Date d'embauche	
Date de fin d'emploi	
Nbre total d'heures de formation et d'instruction données durant cette période	
Ensembles de compétences acquis	

Je déclare, en tant que parrain (marraine), que tous les renseignements ci-dessus sont, à ma connaissance, véridiques et exacts.

Signature : _____ Date :(jj/mm/aa) _____

Le (la) parrain (marraine) doit valider et dater l'acquisition de chaque compétence par l'apprenti(e). Les compétences qui figurent dans une zone ombrée sont toutefois facultatives, ce qui signifie que leur acquisition n'a pas à être validée.

***Si vous avez besoin d'exemplaires supplémentaires du dossier du (de la) parrain (marraine), visitez [Métiers spécialisés Ontario](#) pour y trouver le formulaire correspondant.**

Changement du dossier du (de la) parrain (marraine) n° 4

Renseignements sur le (la) parrain (marraine)	
Nom de l'apprenti(e)	
N° du contrat d'apprentissage	Date (jj/mm/aa)
Nom du (de la) parrain (marraine)	
Adresse	
Téléphone	
Adresse courriel	

Sommaire de la formation	
Date d'embauche	
Date de fin d'emploi	
Nbre total d'heures de formation et d'instruction données durant cette période	
Ensembles de compétences acquis	

Je déclare, en tant que parrain (marraine), que tous les renseignements ci-dessus sont, à ma connaissance, véridiques et exacts.

Signature : _____ Date :(jj/mm/aa) _____

Le (la) parrain (marraine) doit valider et dater l'acquisition de chaque compétence par l'apprenti(e). Les compétences qui figurent dans une zone ombrée sont toutefois facultatives, ce qui signifie que leur acquisition n'a pas à être validée.

***Si vous avez besoin d'exemplaires supplémentaires du dossier du (de la) parrain (marraine), visitez [Métiers spécialisés Ontario](#) pour y trouver le formulaire correspondant.**

Annexe A – Directives relatives à l’attestation de fin d’apprentissage

Une fois que l’apprenti(e) a terminé toute sa formation en classe ainsi que toutes les heures visées de formation en milieu de travail qu’exige le métier, et qu’il ou elle a acquis toutes les compétences obligatoires énoncées dans ce registre :

L’apprenti(e) et le (la) parrain (marraine) remplissent l’attestation de fin d’apprentissage et la validation de l’ensemble de compétences pour le (la) parrain (marraine) figurant aux pages suivantes.

1. Ils signent les formulaires et les soumettent à leur bureau de service local. Pour trouver le bureau le plus près, vérifiez les coordonnées à l’adresse ontario.ca/fr/page/bureau-dapprentissage-demploi-ontario ou communiquez avec *Emploi Ontario* en appelant sans frais le 1-800-387-5656.
2. Pour tous les métiers : Toutes les compétences obligatoires (ou la combinaison indiquée dans les exigences d’achèvement du métier) du registre doivent être validées. Les heures recommandées constituent un objectif de référence. Si le (la) parrain (marraine) termine la formation de l’apprenti(e) avant d’atteindre le nombre d’heures de formation que recommande l’industrie, le personnel du Ministère peut exiger des renseignements supplémentaires sur la formation en milieu de travail de l’apprenti(e). Un exemple de demande serait une lettre du (de la) parrain (marraine) qui confirme que l’apprenti(e) a travaillé pendant un certain temps dans le métier avant l’enregistrement du premier contrat d’apprentissage et qu’il ou elle a ainsi acquis au préalable certaines compétences.

Les apprentis qui soumettent l’attestation de fin d’apprentissage et la documentation pertinente à leur bureau de service local par la poste, par télécopieur ou par courriel (sous forme de document numérisé) ne doivent pas inclure leur registre; ceux qui remettent ce formulaire en personne à leur bureau de service local doivent apporter leur registre avec eux.

Le personnel du Ministère peut communiquer avec l’apprenti(e) ou encore le (la) parrain (marraine) pour leur demander de fournir de plus amples renseignements ou de la documentation supplémentaire après avoir vérifié tous les renseignements contenus dans l’attestation de fin d’apprentissage. Une fois l’attestation de fin d’apprentissage confirmée, le bureau de service local délivrera un certificat d’apprentissage à l’apprenti(e).

Métiers spécialisés Ontario recevra une notification de la fin de l’apprentissage.

- Si l’apprenti(e) a terminé un programme relatif à un **métier à accréditation obligatoire**, Métiers spécialisés Ontario inscrira automatiquement l’apprenti(e) pour un certificat de qualification temporaire afin qu’il ou qu’elle puisse continuer d’exercer légalement son métier pendant un an, tout en se préparant en vue de l’examen de certification.
- Si un(e) apprenti(e) termine son apprentissage dans un **métier à accréditation non obligatoire** et qu’il existe un examen menant à l’obtention d’un certificat de qualification, il ou elle doit réussir l’examen pour recevoir un certificat de qualification de Métiers spécialisés Ontario.

Pour obtenir la permission de fixer la date et l’heure de l’examen après la confirmation de l’apprentissage, vous devez tout d’abord communiquer avec les Services à la clientèle de Métiers spécialisés Ontario au 647-847-3000 ou sans frais au 1-855-299-0028 pour acquitter les frais de l’examen de certification. Après avoir payé vos frais d’examen auprès de Métiers spécialisés Ontario, réservez votre place en communiquant avec votre bureau de service local d’Emploi Ontario.

Annexe B – Attestation de fin d'apprentissage

Veillez remplir les deux côtés de ce formulaire, y compris la validation des ensembles de compétences pour les parrains (marraines) (consulter le verso de ce formulaire). Une fois les deux côtés remplis, soumettez le formulaire à votre bureau de service local (vous obtiendrez les coordonnées à l'adresse ontario.ca/fr/page/bureau-dapprentissage-demploi-ontario ou en appelant Emploi Ontario au 1-800-387-5656).

Renseignements sur l'apprenti(e)	
Nom (en lettres moulées)	
N° d'identification du client délivré par le Ministère	
Numéro(s) de téléphone	

Renseignements sur le (la) parrain (marraine)	
Nom légal	
Adresse	
Numéro(s) de téléphone	
Signataire autorisé du (de la) parrain (marraine) (<i>nom en lettres moulées</i>)	
Adresse courriel	

Renseignements sur le programme	
Nom du métier	
Nombre d'heures requis conformément au contrat d'apprentissage (<i>pour les métiers fondés sur des heures de formation seulement</i>)	
Heures de formation? (<i>documentation jointe</i>)	Oui () Non () Sans objet ()
Formation en classe terminée ou exemptée?	Oui () Non () Sans objet ()

Je confirme par la présente que les renseignements fournis des deux côtés de cette attestation sont véridiques et exacts.

X _____ **X** _____
Signature (apprenti(e)) Date Signature du signataire autorisé du parrain Date

Annexe C – Validation des ensembles de compétences pour les parrains (marraines)

Vous trouverez les numéros et les titres des ensembles de compétences dans la table des matières du registre. En validant chacun des ensembles de compétences présentés dans le tableau ci-dessous, vous confirmez de façon définitive, à titre de parrain (marraine) de l'apprenti(e), qu'il ou elle a démontré sa compétence relativement à toutes les compétences obligatoires que prévoit l'ensemble.

N° de l'ensemble de compétences	Titre de l'ensemble de compétences	Signature du signataire autorisé
1.0	Se Protéger Et Protéger Les Autres	
2.0	Lire, Interpréter Et Examiner Des Schémas, Des Dessins Et Des Documents	
3.0	Choisir, Entretenir Et Utiliser Des Outils Et Du Matériel	
4.0	Installer, Entretenir Et Réparer Des Réseaux De Câblage	
5.0	Choisir, Installer, Entretenir Et Dépanner Des Systèmes De Distribution Électrique	
6.0	Choisir, Installer, Entretenir Et Dépanner Des Systèmes D'éclairage	
7.0	Installer, Entretenir Et Dépanner Du Matériel Rotatif Et Les Systèmes De Commande Connexes	
8.0	Installer, Entretenir Et Dépanner Des Moteurs Et Les Systèmes De Commande Connexes	
9.0	Installer, Entretenir Et Dépanner Des Systèmes D'alimentation De Secours Et Le Matériel Connexe	
10.0	Installer, Entretenir Et Dépanner Des Systèmes De Communication	
11.0	Choisir, Entretenir Et Utiliser Du Matériel D'essai Et Des Appareils De Mesure	
12.0	Communiquer Au Travail	

Réservé à l'usage du ministère du Travail, de l'Immigration, de la Formation et du Développement des compétences :

Vérification que le (la) parrain (marraine) est le parrain officiel le plus récent : Oui () Non ()

Documentation d'appui pour les heures effectuées jointe : Oui () Non ()

Achèvement de la formation en classe vérifié : Oui () Non ()

Nom de l'employé(e) _____ Signature _____

Date _____

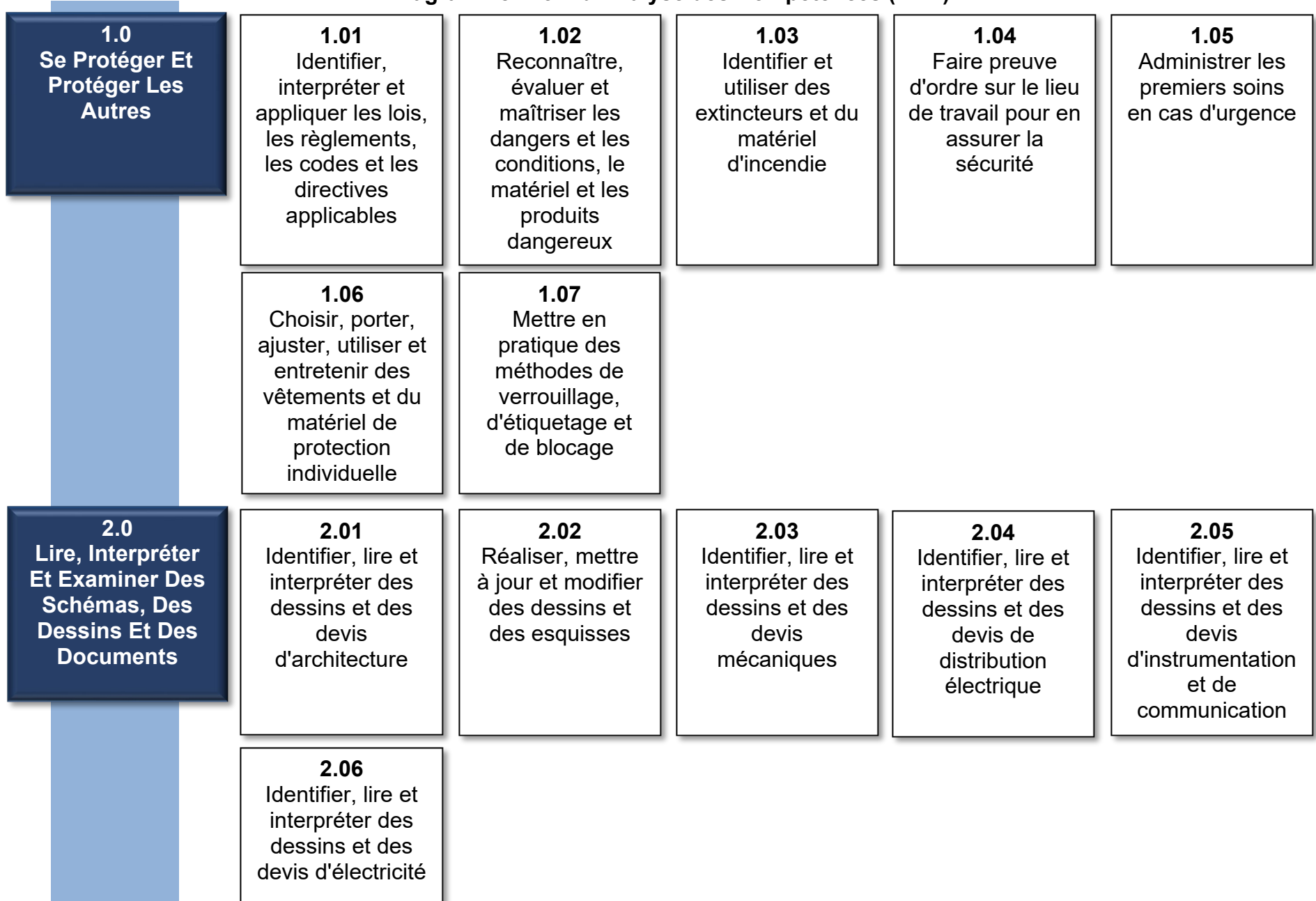
Annexe D – Bureaux de service locaux en Ontario

Pour la liste des bureaux actuels, rendez-vous au :
ontario.ca/fr/page/bureau-dapprentissage-demploi-ontario

Emplacement	Adresse	Emplacement	Adresse
Barrie 705-737-1431	55, prom. Cedar Pointe, bureau 609, Barrie (Ontario) L4N 5R7	Marathon 807-346-1550	52, chemin Peninsula, bureau 103, Marathon (Ontario) P0T 2E0
Belleville 613-968-5558 1-800-953-6885	199, rue Front Nord, Belleville (Ontario) K8P 3B5	Markham 905-513-2695	140, promenade Allstate, bureau 505, Markham (Ontario) L3R 5Y8
Brantford 519-756-5197	505, chemin Park Nord, bureau 201, Brantford (Ontario) N3R 7K8	North Bay 705-495-8515 1-800-236-0744	200, 1 ^{re} avenue Ouest, North Bay (Ontario) P1B 3B9
Chatham 519-354-2766 1-800-214-8284	870, rue Richmond Ouest, 1 ^{er} étage, Chatham (Ontario) N7M 5J5	Ottawa 613-731-7100 1-877-221-1220	Preston Square, 347, rue Preston, bureau 310 Ottawa (Ontario) K1S 3H8
Cornwall 613-938-9702 1-877-668-6604	132, 2 ^e rue Est, bureau 202, Cornwall (Ontario) K6H 1Y4	Owen Sound 519-376-5790 1-800-838-9468	1450, 1 ^{re} avenue Ouest, bureau 100, Owen Sound (Ontario) N4K 6W2
Dryden 807-456-2665 1-800-734-9572	Édifice du gouvernement provincial, 479, rue Government, Dryden (Ontario) P8N 3K9	Peel 905-279-7333 1-800-736-5520	The Emerald Centre, 10, prom. Kingsbridge Garden, bureau 404, Mississauga (Ontario) L5R 3K6
Durham 905-433-0595 1-800-461-4608	78, rue Richmond Ouest, Oshawa (Ontario) L1G 1E1	Pembroke 613-735-3911 1-800-807-0227	615, rue Pembroke Est, Pembroke (Ontario) K8A 3L7
Elliot Lake 1-800-236-8817	50, prom. Hillside Nord, Elliot Lake (Ontario) P5A 1X4	Peterborough 705-745-1918 1-877-433-6555	901, rue Lansdowne Ouest, Peterborough (Ontario) K9J 1Z5
Fort Frances 807-274-8634	922, rue Scott, 2 ^e étage, Fort Frances (Ontario) P9A 1J4	Sarnia 519-542-7705 1-800-363-8453	162 Lochiel street, Suite 101, Sarnia (Ontario) N7T 7W5
Geraldton 807-854-1966	208, av. Beamish Ouest Geraldton (Ontario) P0T 1M0	Sault Ste. Marie 705-945-6815 1-800-236-8817	477, rue Queen Est, 4 ^e étage, Sault Ste. Marie (Ontario) P6A 1Z5
Halton 905-842-5105 1-844-901-5105	700, promenade Dorval, bureau 201, Oakville (Ontario) L6K 3V3	St. Catharines 905-704-2991 1-800-263-4475	Garden City Tower, 301, rue St Paul Est, 10 ^e étage, St Catharines (Ontario) L2R 7R4
Hamilton 905-521-7764 1-800-668-4479	Édifice Ellen Fairclough, 119, rue King Ouest, 8 ^e étage, Hamilton (Ontario) L8P 4Y7	Sudbury 705-564-3030 1-800-603-5999	159, rue Cedar, bureau 506, Sudbury (Ontario) P3E 6A5
Kapuskasing 705-465-5785 705-235-1950	Édifice du gouvernement de l'Ontario, 122, chemin Government Ouest, Kapuskasing (Ontario) P5N 2X8	Thunder Bay 807-346-1550 1-800-439-5493	189, chemin Red River, bureau 103, Thunder Bay (Ontario) P7B 1A2
Kenora 807-468-2879 1-800-734-9572	227 1/2, rue Second Sud, Kenora (Ontario) P9N 1G4	Timmins 705-235-1950 1-877-275-5139	Édifice du gouvernement de l'Ontario, 5520, Route 101 Est, aile B, South Porcupine (Ontario) P0N 1H0
Kingston 613-548-1151 1-866-973-4043	Alliance Business Centre, 299, rue Concession, bureau 201, Kingston (Ontario) K7K 2B9	Toronto-Centre 416-927-7366 1-800-387-5656	2, av. St. Clair Ouest, 11 ^e étage, Toronto (Ontario) M4A 1L5
Kitchener 519-653-5758 1-866-877-0099	4275, rue King Est, Kitchener (Ontario) N2P 2E9	Toronto-Sud 416-326-5800	625, rue Church, 1 ^{er} étage, Toronto (Ontario) M7A 2B5
London 519-675-7788 1-800-265-1050	1200, chemin commissioners Est, bureau 72, London (Ontario) N5Z 4R3	Windsor 519-973-1441	Roundhouse Centre, 3155, avenue Howard, 2 ^e étage, bureau 200, Windsor (Ontario) N8X 4Y8

Profil de l'analyse des compétences : Électricien (secteurs domestique et rural) 309C (Tous les ensembles de compétences non ombrés doivent être acquis)

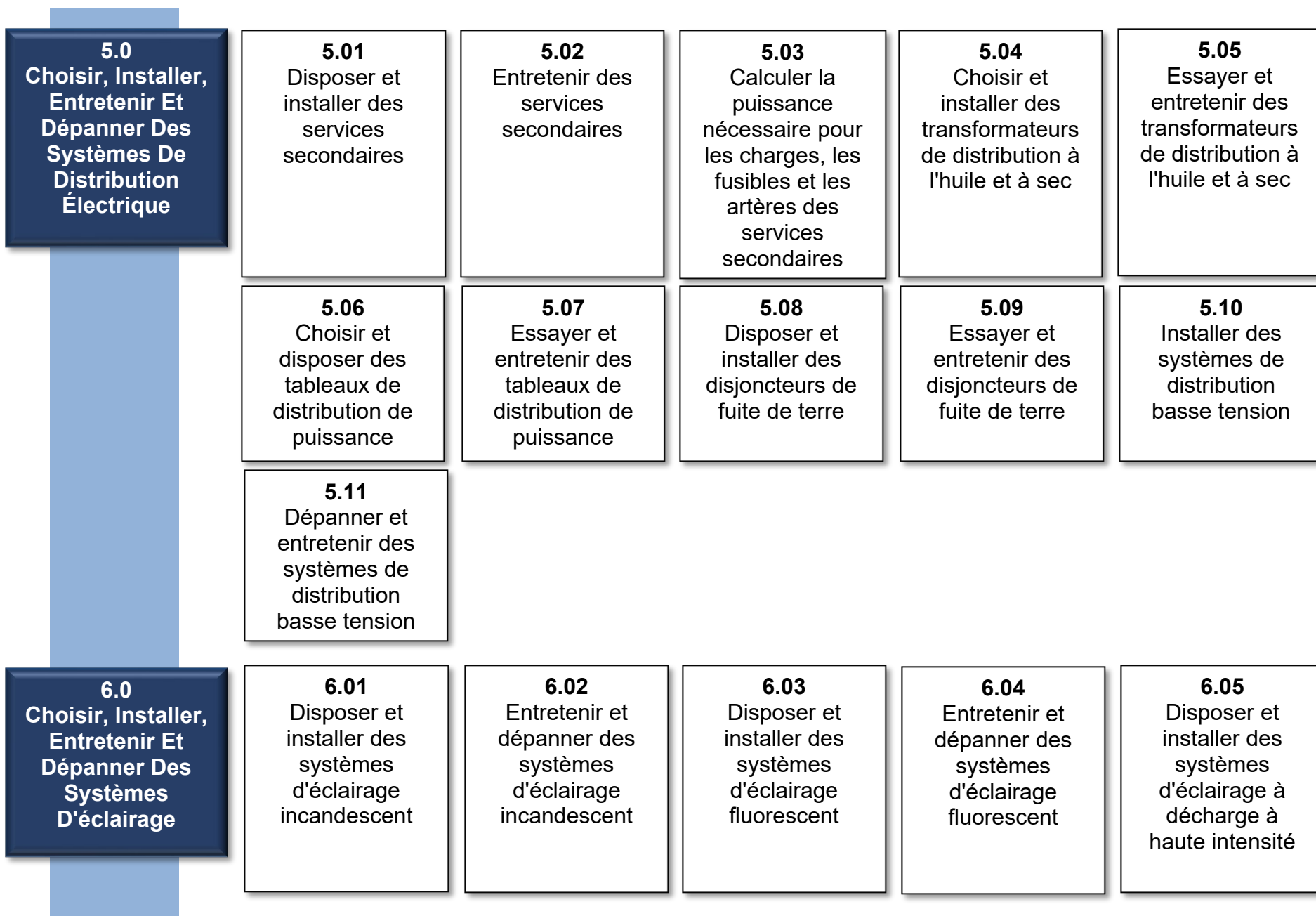
Diagramme Profil d'Analyse des Compétences (PAC)



Profil de l'analyse des compétences : Électricien (secteurs domestique et rural) 309C (Tous les ensembles de compétences non ombrés doivent être acquis)

3.0 Choisir, Entretien Et Utiliser Des Outils Et Du Matériel	3.01 Choisir, entretenir, utiliser et réparer des outils à main	3.02 Choisir, entretenir, utiliser et réparer des outils et des accessoires électriques	3.03 Choisir, utiliser, inspecter et entretenir du matériel d'arrimage et de levage	3.04 Choisir, inspecter et entretenir des échafaudages, des appareils de levage et des plates-formes élévatrices	3.05 Assembler, ériger et mettre en place des échafaudages, des appareils de levage et des plates-formes élévatrices
	3.06 Démonter et entreposer des échafaudages, des appareils de levage et des plates-formes élévatrices	3.07 Choisir et utiliser des méthodes de coupage et de soudage aux gaz liées au métier	3.08 Prévoir les besoins en matériel et en matériaux électriques pour le chantier		
	4.01 Choisir et installer des gainnes de distribution pour des installations rurales, institutionnelles et commerciales	4.02 Entretien et réparer des gainnes de distribution pour des installations rurales, institutionnelles et commerciales	4.03 Choisir, disposer et installer des chemins de câbles d'alimentation, de transmission de données et de communication	4.04 Choisir, disposer et installer des câbles d'alimentation pour des câbles monoconducteurs et multiconducteurs, métalliques et non métalliques	4.05 Choisir, disposer et installer des conduits rigides en polychlorure de vinyle (PVC),
4.0 Installer, Entretien Et Réparer Des Réseaux De Câblage	4.06 Choisir, disposer et installer des systèmes électriques de chauffage	4.07 Choisir, disposer et installer le câblage dans des emplacements dangereux	4.08 Choisir, disposer et installer des réseaux de distribution aériens	4.09 Choisir, disposer et installer des réseaux de distribution souterrains	

Profil de l'analyse des compétences : Électricien (secteurs domestique et rural) 309C (Tous les ensembles de compétences non ombrés doivent être acquis)



Profil de l'analyse des compétences : Électricien (secteurs domestique et rural) 309C (Tous les ensembles de compétences non ombrés doivent être acquis)

<p>6.0 Choisir, Installer, Entretien Et Dépanner Des Systèmes D'éclairage (Suite)</p>	<p>6.06 Entretien et dépanner des systèmes d'éclairage à décharge à haute intensité</p>	<p>6.07 Disposer et installer des systèmes de gradation et de commande d'éclairage</p>	<p>6.08 Entretien et dépanner des systèmes de gradation et de commande d'éclairage</p>	<p>6.09 Disposer, installer et entretenir des systèmes d'éclairage de sortie et de secours</p>	
<p>7.0 Installer, Entretien Et Dépanner Du Matériel Rotatif Et Les Systèmes De Commande Connexes</p>	<p>7.01 Inspecter, entretenir et dépanner des balais, des bagues collectrices et des commutateurs</p>	<p>7.02 Inspecter, entretenir et dépanner des moteurs à courant continu et des génératrices</p>	<p>7.03 Inspecter, entretenir et dépanner des moteurs à courant alternatif et des alternateurs</p>	<p>7.04 Installer et essayer du matériel d'alignement mécanique et électrique et du matériel auxiliaire de protection</p>	<p>7.05 Entretien et dépanner du matériel d'alignement mécanique et électrique et du matériel auxiliaire de protection</p>
	<p>7.06 Mettre en marche et arrêter du matériel rotatif</p>	<p>7.07 Choisir et installer des relais et des dispositifs et des commandes à semi-conducteurs</p>	<p>7.08 Entretien des relais et des dispositifs et des commandes à semi-conducteurs</p>	<p>7.09 Choisir et installer des dispositifs de protection</p>	<p>7.10 Entretien des dispositifs de protection</p>
	<p>7.11 Choisir, assembler et câbler des panneaux de contrôle, des boîtiers et des dispositifs de commande</p>	<p>7.12 Choisir et installer des dispositifs extérieurs, dont des dispositifs de commande mécanique ou de télécommande</p>			

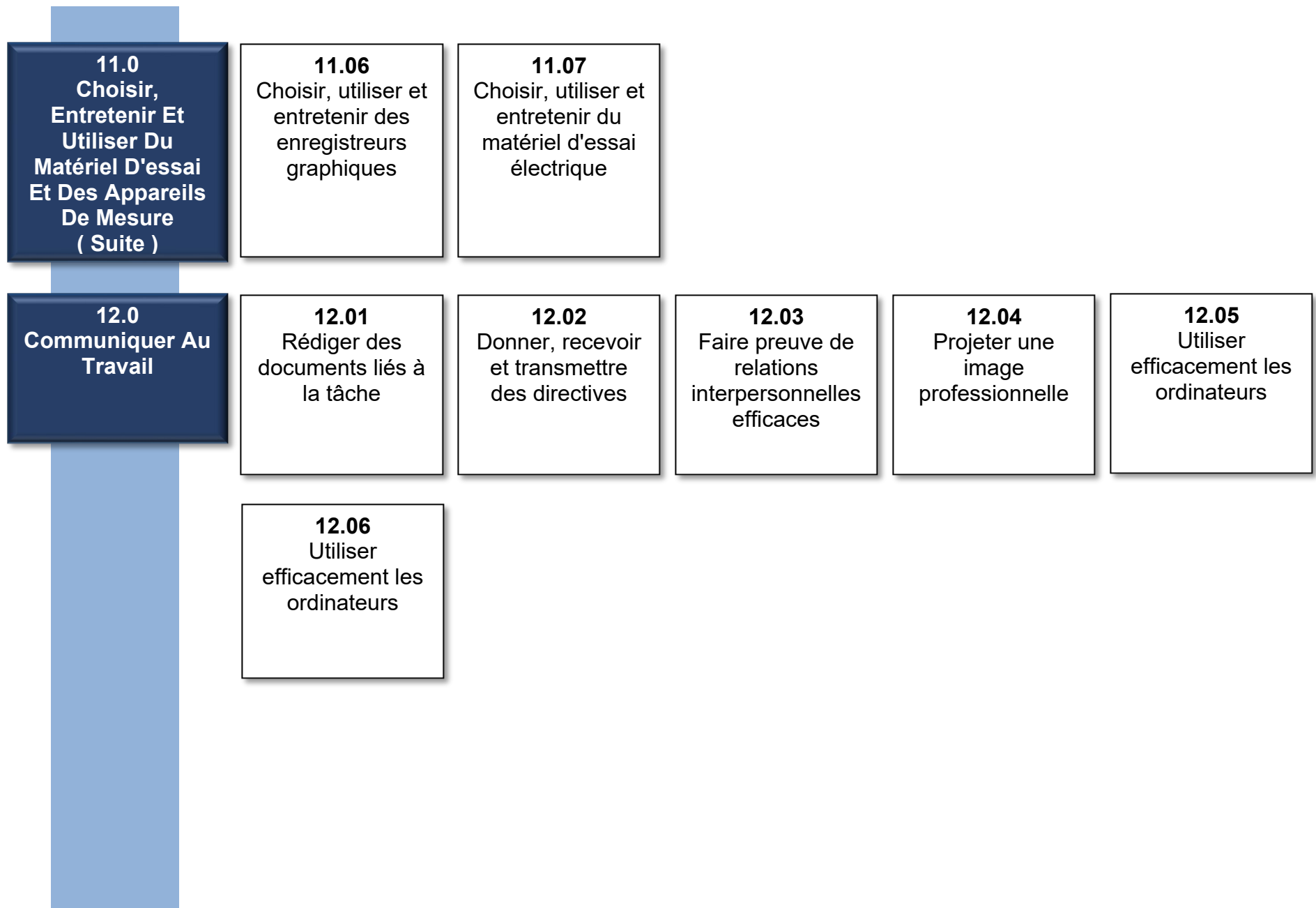
Profil de l'analyse des compétences : Électricien (secteurs domestique et rural) 309C (Tous les ensembles de compétences non ombrés doivent être acquis)



Profil de l'analyse des compétences : Électricien (secteurs domestique et rural) 309C (Tous les ensembles de compétences non ombrés doivent être acquis)



Profil de l'analyse des compétences : Électricien (secteurs domestique et rural) 309C (Tous les ensembles de compétences non ombrés doivent être acquis)



Achèvement du programme d'apprentissage

Si votre parrain (marraine) affirme que vous avez acquis les compétences exigées, que vous avez effectué les heures de travail requises et que vous avez terminé tous les niveaux de formation en classe établis pour votre métier :

- ✓ Suivez les instructions fournies dans l'attestation de fin d'apprentissage (Annexe A) du registre.
- ✓ Répondez à toutes les questions du personnel du MTIFDC, et fournissez-lui toute documentation supplémentaire requise.
- ✓ Une fois la fin de l'apprentissage confirmée, le MTIFDC vous délivrera un certificat d'apprentissage et en informera Métiers spécialisés Ontario.

Après votre apprentissage

Si vous exercez un métier pour lequel il existe un examen de certification, Métiers spécialisés Ontario recevra un avis de fin d'apprentissage.

Pour les métiers à accréditation obligatoire, vous recevrez un certificat de qualification temporaire qui vous permettra de travailler légalement pendant une période maximale de 12 mois, jusqu'à ce que vous réussissiez votre examen.

Pour un métier à accréditation non obligatoire, une fois que vous aurez réussi votre examen, vous recevrez un certificat de qualification pour votre métier.

Comment vous préparer pour votre examen

- **Pour acquitter les frais liés à un examen menant à l'obtention d'un certificat de qualification, veuillez communiquer avec les Services à la clientèle de Métiers spécialisés Ontario au : 647-847-3000 ou sans frais au 1-855-299-0028**
- **Pour réserver une place pour votre examen :** Après avoir acquitté les frais, communiquez avec votre bureau de service local pour fixer la date et l'heure de votre examen.
- **Téléchargez le guide de préparation à l'examen de Métiers spécialisés Ontario à l'adresse :**
[Ressources pour l'examen – Métiers spécialisés Ontario](#) et/ou consultez le **guide de préparation à l'examen pour les métiers désignés Sceau rouge :**
sceau-rouge.ca



[Métiers spécialisés Ontario](#)